

Chapitre 5

L'impact économique des migrations

En Grèce, les migrations ont toujours constitué un phénomène de premier plan : les Grecs ont émigré massivement pendant plusieurs décennies après la Seconde Guerre mondiale et le pays connaît un afflux considérable d'immigrants depuis 1990. Le cycle d'émigration suivi de migrations de retour importantes peut être considéré comme un signe du passage de la Grèce d'une économie rurale à une économie urbaine, bien que les facteurs politiques aient également joué un grand rôle. Les immigrants ont été nombreux à arriver dans les années 90, au point d'avoir probablement porté à plus de 10 % la part des étrangers dans la population totale et d'avoir augmenté la population active de 5 à 10 %. Compte tenu des rigidités du marché du travail formel en Grèce, l'existence d'un secteur informel non négligeable constamment en quête de main-d'œuvre à bas salaires a permis aux immigrants clandestins de trouver des emplois en nombre alors même que le chômage structurel de la population grecque refusait de baisser. Tout en mettant en évidence les effets que peuvent avoir des interventions sur le marché du travail comme la fixation d'un salaire minimum trop élevé, à savoir la limitation des débouchés professionnels pour les travailleurs faiblement qualifiés, l'immigration clandestine a réduit le coût économique de ces restrictions en permettant au moins à certains Grecs de progresser dans la hiérarchie des emplois et en accroissant la production et la rentabilité d'un certain nombre de secteurs. Moins les autorités appliquent de pénalités aux employeurs d'immigrants clandestins – pénalités qui, en principe, sont sévères mais, en pratique, semblent rester lettre morte le plus souvent – plus ces avantages économiques sont importants.

La Grèce a été l'épicentre d'un certain nombre de mouvements migratoires différents¹. Pendant bien des années après la Seconde Guerre mondiale, elle a vu partir de très nombreux émigrants, issus pour l'essentiel de zones rurales reculées. À certaines époques au cours de cette période, des facteurs politiques ont également contribué au développement de la diaspora grecque. Les principales destinations ont été des pays comme l'Allemagne, les États-Unis et l'Australie. Au cours de ces vingt dernières années, la situation politique ayant évolué et l'économie grecque ayant commencé à rattraper celle des autres pays européens, l'émigration a nettement diminué et certains expatriés sont revenus. Il y a 20 ans à peine, la Grèce était un pays particulièrement homogène sur le plan démographique et culturel : sa population était constituée à plus de 98 % de personnes nées en Grèce ou descendant d'émigrés grecs de retour, et la plupart étaient de confession grecque orthodoxe. La situation a changé du tout au tout avec l'afflux, dans les années 80 et 90, de très nombreux immigrants, non grecophones pour la plupart. Originaires dans leur grande majorité des pays balkaniques voisins, surtout d'Albanie mais aussi de Bulgarie, de Roumanie et des anciennes républiques yougoslaves, les immigrants sont aussi arrivés de certaines régions de l'ex-Union soviétique², et même de pays plus éloignés. Une forte proportion de ces immigrants sont des clandestins et beaucoup espèrent trouver du travail en Grèce même. Mais en sa qualité de membre du groupe des pays de l'Union européenne signataires de l'Accord de Schengen, qui a aboli le contrôle de la circulation des personnes entre ces pays, la Grèce constitue probablement un lieu de transit important pour les individus cherchant à pénétrer sans autorisation sur le territoire d'autres pays de l'UE. Selon des estimations, la population immigrée équivaldrait à 10 % environ de la population totale de la Grèce.

Parmi les questions qui se posent à la Grèce, il s'agit de savoir s'il y a lieu de contrôler les flux d'immigration eux-mêmes et selon quelles modalités, de déterminer les conséquences pour les salaires et l'emploi et de calculer l'impact des migrations sur la production et les finances publiques. Par rapport à toutes ces questions, le fait que les immigrants soient si nombreux à travailler dans le secteur informel n'est pas négligeable. Après un tour d'horizon des principales tendances migratoires du passé, le reste de ce chapitre est consacré aux évolutions récentes et aux réactions des pouvoirs publics, puis à une analyse des aspects économiques.

Historique et évolution récente

Émigration grecque

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Grèce a connu une émigration très nombreuse. On ne dispose de statistiques détaillées que pour la fin des années 60 et la première moitié des années 70, mais il semble qu'au moins un million d'individus aient quitté le pays (qui comptait 7.6 millions d'habitants en 1950) entre 1945 et 1980. Certains sont partis pendant et après la guerre civile pour des motifs politiques, mais beaucoup ont émigré pour des raisons économiques, compte tenu des faibles revenus et du sous-emploi endémique dans les régions agricoles. Le taux d'émigration a été particulièrement élevé dans le nord de la Grèce : de nombreux districts de Macédoine ont vu partir pour l'étranger

entre 5 et 10 % de leur population entre 1970 et 1977, et ce taux a probablement été encore supérieur dans les années 60 (Unger, 1981).

Ces flux de départs des campagnes s'inscrivaient dans un mouvement général d'exode rural, principalement en direction d'Athènes. Bien souvent, on commençait par aller s'installer dans la capitale (pour gagner l'argent nécessaire à l'émigration, par exemple), et on quittait le pays par la suite. Dans les années 70, l'émigration ne s'est pas tarie mais des émigrés ont commencé à revenir : pas moins de la moitié des Grecs émigrés en Allemagne ont fini par rentrer au pays, quoique les proportions soient moindres pour les retours des États-Unis et d'Australie. En règle générale, les émigrés sont retournés dans leur région d'origine ou dans la région d'Athènes (Attique), de sorte que le cycle émigration-retour a probablement retardé et non freiné l'exode rural à destination de l'Attique.

Même s'ils s'amenuisent, il reste encore des effectifs importants d'individus nés en Grèce vivant à l'étranger. Aux États-Unis, selon des estimations, on comptait environ 134 000 personnes nées en Grèce, en 2000³, contre 177 000 en 1990 et 211 000 en 1980. En 2000, l'Australie comptait un peu plus de 140 000 résidents nés en Grèce, contre près de 150 000 en 1990. En Allemagne, la population de nationalité grecque était supérieure à 360 000 individus en 2000, mais ce chiffre inclut un grand nombre de Grecs nés en Allemagne (ce qui explique aussi l'accroissement de la présence « grecque » en Allemagne alors qu'en 1985, ce pays ne comptait que 280 000 Grecs). En dépit des difficultés provoquées par les incohérences statistiques, il semble raisonnable de supposer qu'actuellement environ un demi-million d'individus nés en Grèce (soit environ 5 % de quelque 10 millions) vivent à l'étranger, principalement dans les trois pays précités.

Immigration

L'immigration massive en Grèce est un phénomène beaucoup plus récent⁴, étroitement lié aux conséquences de la chute du Rideau de fer et à la crise économique en Albanie. Jusqu'à une date récente, les données officielles sur le nombre de personnes nées à l'étranger présentes en Grèce étaient extrêmement imprécises : l'immigration légale y était pratiquement impossible (du moins pour la majorité de ceux qui souhaitaient effectivement venir s'installer dans le pays) tant avant qu'après la mise en application de la loi de 1991 sur l'immigration⁵, de sorte que les flux d'entrées étaient presque tous illégaux et n'étaient pas enregistrés. Bien que, selon toute probabilité, le nombre d'immigrés enregistrés demeure inférieur au nombre réel, le recensement de 2001 a permis de brosser un tableau plus précis. Sur la population officiellement recensée, soit 10.9 millions, environ 750 000 individus ne sont ni grecs, ni nés en Grèce; près de 60 % de ces étrangers viennent d'Albanie. Ainsi, l'estimation officielle de la part d'étrangers dans la population est-elle légèrement supérieure à 7 % mais, si on tient compte des immigrés non recensés, le chiffre réel pourrait bien être supérieur à 10 %. On compte en outre d'importants groupes de population née à l'étranger mais de nationalité grecque (et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés parmi les étrangers) : ce sont soit les enfants d'émigrés grecs revenus au pays, soit des membres de communautés grecques de souche comme les Pontiques qui se sont vu accorder le droit de s'établir en Grèce⁶.

Les Albanais prédominent dans la population étrangère officiellement recensée (et, probablement aussi, parmi les étrangers clandestins). Mais les ressortissants d'autres pays n'en sont pas moins nombreux : officiellement, ils étaient environ 325 000 en 2001. Ils sont d'origine géographique très diverse : le groupe le plus important est celui des Bulgares, avec près de 5 % du total des immigrés, alors que cinq autres pays représentent chacun entre 2 et 3 % (tableau 5.1, graphique 5.1), et huit autres entre 1 et 2 %. On constate souvent

Tableau 5.1. **Caractéristiques de la population immigrée recensée, 2001**

En pourcentage

Pays d'origine	% d'immigrants		% de l'emploi		% de l'emploi total					
	Total	dont : Hommes	Total	Étranger	Agriculture	Secteur manufacturier	Construction	Commerce, restauration, hôtellerie	Transport, entreposage, communications	Autres services
Albanie	57.5	58.7	5.52	57.8	20.8	11.1	32.1	13.5	1.9	20.6
Bulgarie	4.6	39.6	0.56	5.9	32.8	6.5	10.8	13.2	1.8	34.9
Géorgie	3.0	43.0	0.27	2.9	7.1	14.5	23.0	15.2	2.2	38.0
Roumanie	2.9	56.6	0.36	3.8	24.2	13.2	26.2	14.4	1.7	20.3
États-Unis	2.4	48.5	0.13	1.4	5.5	6.6	3.8	22.5	7.0	54.6
Fédération de Russie	2.3	37.3	0.19	2.0	6.0	16.0	15.7	19.7	3.7	38.9
Chypre	2.3	47.5	0.14	1.4	1.5	9.3	4.1	18.1	6.0	61.0
Autres OCDE ¹	7.1	44.0	0.52	5.5	4.9	10.1	16.3	22.7	6.4	39.6
Autres non OCDE ²	7.1	64.5	0.85	8.9	16.4	23.4	15.0	16.1	2.9	26.2
<i>Pour mémoire</i>										
Total des immigrants	..	54.5	9.5	..	17.5	12.5	24.5	15.7	2.7	27.1
« National »	..	49.1	90.5	..	14.1	12.0	6.9	21.0	6.9	39.1

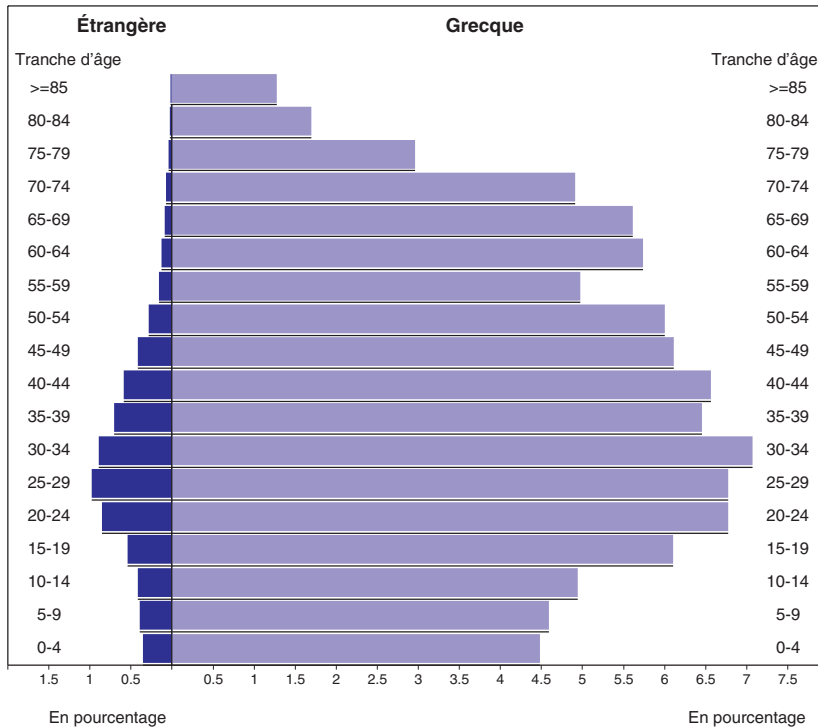
1. Allemagne, Australie, Pologne, Royaume-Uni et Turquie.

2. Arménie, Égypte, Inde, Irak, Pakistan et Ukraine.

Source : Service statistique national de la Grèce, recensement de la population 2001.

Graphique 5.1. Pyramide des âges de la population recensée, grecque et étrangère, 2001

En pourcentage de la population totale



Note : Tous les immigrants ne sont pas classés dans les ressortissants étrangers.

Source : Statistiques de la Grèce, recensement 2001.

qu'un groupe national est spécialisé dans tel ou tel métier. En dépit de l'appartenance de la Grèce à l'Union européenne, deux seulement parmi les membres de l'UE15 figurent parmi les dix premiers pays d'origine, et trois parmi les vingt premiers. Les immigrants originaires de l'UE15 représentent environ 6 % du total, auxquels il faut ajouter 2 % en provenance des nouveaux États membres.

Du fait de la supériorité numérique des Albanais, beaucoup d'études se focalisent sur ce groupe. Le deuxième groupe par rang de taille, celui des Bulgares, retient lui aussi particulièrement l'attention. Bien souvent, les groupes d'une nationalité donnée ont tendance à exercer leur activité professionnelle dans des secteurs spécifiques (voir tableau 5.1 et encadré 5.1). Dans certains cas, on observe également un net déséquilibre entre les sexes, ce qui tient en partie aux secteurs dans lesquels certaines nationalités sont généralement représentées sur le marché du travail (les services domestiques comptant une très grande majorité de femmes et le secteur du bâtiment une très grande majorité d'hommes), et aussi au rôle du migrant au sein de sa famille dans son pays d'origine. Au vu de ces tendances, qui reflètent l'importance des réseaux familiaux et communautaires d'information et de recrutement, il faut se garder de traiter les immigrants comme une population homogène même s'il est parfois nécessaire, voire inévitable, de procéder à des généralisations.

Encadré 5.1. Spécialisation de certaines nationalités

Comme on l'a vu au tableau 5.1, les immigrants des différentes nationalités ne sont pas répartis au hasard entre les différents secteurs ou métiers. Une étude (Iosifides et King, 1999) portant sur un petit nombre d'immigrés provenant d'Albanie, d'Égypte et des Philippines fait apparaître des classifications significatives en 1996. Une partie des différences est liée au sexe : plus de 90 % des Albanais et des Égyptiens de l'échantillon représenté dans le tableau étaient des hommes, alors que plus de 90 % des Philippins étaient des femmes (d'après les chiffres du recensement, en 2001, 76 % des immigrés égyptiens et 59 % des Albanais étaient des hommes, contre 24 % seulement des immigrés philippins). Mais il existe manifestement d'autres formes de spécialisation comme celle des Égyptiens dans le commerce de rue. Limité à une zone urbaine, l'échantillon de personnes interrogées ne permet pas de distinguer des profils de spécialisation dans l'agriculture. Il a été étudié avant la première campagne de régularisation, de sorte que les immigrés, qui étaient tous en situation irrégulière, se trouvaient forcément regroupés dans les secteurs où l'emploi informel est fréquent. D'autres facteurs, notamment la maîtrise du grec, influent sur la tendance et pourraient bien la renforcer au fil du temps. Il est difficile de comparer ce très petit échantillon avec les résultats du recensement intervenu cinq ans plus tard pour voir si cette spécialisation tend à persister ou à diminuer avec le temps.

Tableau 5.2. **Emploi d'Albanais, d'Égyptiens et de Philippins à Athènes**
1996, parts en pourcentage

	Albanais	Égyptiens	Philippins	Total
Construction	47.8	37.5	2.4	30.4
Nettoyage, peinture	21.7	2.1	2.4	8.9
Petites entreprises, restauration	28.3	31.3	2.4	21.5
Vente ambulante	0	27.1	0.0	9.6
Travaux ménagers	0	0	68.3	20.7
Soins, baby-sitting	0	0	19.5	5.9
Autres	2.2	2.1	4.9	3.0
Total	100	100	100	100
<i>Pour mémoire</i> : effectif de l'échantillon	46	48	41	135

Source : Iosifides et King (1999).

De la précarité du statut de clandestin à... ?

Dans les premières années d'immigration massive en Grèce, à peu près au milieu des années 90, les immigrants étaient pour la plupart en situation irrégulière. Ils n'étaient pas nécessairement arrivés de manière clandestine (notamment ceux qui étaient restés en Grèce après l'expiration de leur visa), mais la plupart des étrangers originaires des pays voisins (Albanie, Bulgarie) étaient entrés illégalement sur le territoire. Ils faisaient l'objet d'expulsions, avaient rarement un contrat de travail et connaissaient mal le pays et ses institutions (ainsi que sa langue, dans la plupart des cas). Au début, les Albanais en particulier ont acquis une réputation de délinquants bien que les statistiques officielles montrent que la propension à la criminalité était plus forte au sein d'autres communautés nationales⁷. Mais depuis lors, beaucoup de migrants résident en Grèce depuis un certain temps et sont parvenus à un certain degré d'intégration. Même s'ils ne sont pas régularisés et travaillent dans le secteur informel, leur situation est moins précaire⁸. Cette intégration

est d'autant plus forte que beaucoup, surtout les Albanais, sont venus avec leur famille et que leurs enfants sont scolarisés.

La loi de 2001 prévoit de lourdes pénalités pour les personnes entrées illégalement sur le territoire ainsi que pour celles qui les emploient, les logent ou les aident. Parmi ces pénalités figurent de fortes amendes, des peines de prison pour les employeurs et la fermeture de leur entreprise. Toutefois, le ministère de l'Ordre public n'a pas été en mesure de fournir d'informations sur le nombre de poursuites engagées sous ces différents chefs d'accusation, et il semble que ce volet de la loi soit rarement appliqué. Les immigrés clandestins sont également tenus de payer une amende lors de leur expulsion. Faute de s'en acquitter, ils sont exclus de toute autre forme d'admission légale ultérieure. Les autorités pensent que la plupart des expulsés paient effectivement cette amende, mais on ne dispose pas de données enregistrées systématiquement.

Politique migratoire

Politique relative à l'émigration et aux émigrants⁹

L'émigration a jusqu'à un certain point été encouragée par le gouvernement grec à la fin des années 50 et dans les années 60, face au fort taux de chômage qui sévissait à l'époque. Des accords bilatéraux ont été signés avec un certain nombre de pays d'Europe occidentale¹⁰, mais aussi avec l'Australie, la Libye et Chypre. Ces accords avaient notamment pour objet de fournir aux émigrants une formation professionnelle et des cours de langue, mais aussi de veiller à ce qu'ils bénéficient d'une protection sociale dans les pays hôtes.

Par la suite, les pouvoirs publics ont pris différentes mesures visant à encourager les émigrés à rentrer, à faciliter leur retour, et à inciter les émigrés de retour à investir. Ces mesures incluaient des conditions d'emprunt préférentielles et des avantages fiscaux pour l'achat d'un logement en devises, la promotion de l'investissement dans les régions à fort taux d'émigration, des subventions ainsi que des régimes d'amortissement généreux. Dans le cas de l'agriculture, la Banque agricole de Grèce a offert une assistance technique et financière à des migrants qui étaient aussi des investisseurs en puissance. Certaines de ces mesures mises en place à la fin des années 70 – assurément plus pour essayer de redresser la balance des paiements que pour intervenir directement sur les flux migratoires – ont été renforcées dans les années 80.

Politique d'immigration

Comme dans un certain nombre de pays européens ayant connu naguère plus de flux d'émigration que d'immigration, la politique officielle d'immigration de la Grèce est quelque peu contredite par les faits. Que ce soit dans la législation de 1991 ou après les réformes de 2001, la loi sur les étrangers stipule que la Grèce n'est pas un pays d'immigration. Toutefois, dans la pratique, sa population étrangère est passée d'un petit nombre d'individus à plus de 10 % de la population en dix ans, et deux campagnes de régularisation ont permis d'accorder des titres de séjour à des étrangers en situation irrégulière dans des proportions atteignant, semble-t-il, 5 % de la population¹¹.

À l'instar des textes précédents, la loi de 1991 a permis l'immigration, mais seulement dans des créneaux très étroits : cadres d'entreprise et personnes venant pour des activités culturelles ou sportives. Hormis pour les ressortissants des autres pays de l'UE, l'immigration dans l'intention de chercher un emploi n'était pas possible du point de vue

légal. Ces dispositions étaient tout à fait inadaptées face à l'afflux massif d'immigrants arrivés dans les années 90 en quête d'un emploi faiblement qualifié, souvent occasionnel (ou, du moins, disposés à accepter un tel emploi). La loi sur les étrangers et la naturalisation de 2001 (loi 2910/2001) énonce les modalités selon lesquelles les étrangers peuvent obtenir un titre de séjour (encadré 5.2).

Encadré 5.2. Régime du permis de séjour et de travail en vertu de la loi 2910/2001

Jusqu'à présent, la plupart des immigrants non ressortissants d'un pays de l'UE qui étaient entrés légalement en Grèce pour y travailler l'avaient fait munis d'un permis de travail obtenu sur demande de leur employeur. La loi 2910/2001 a introduit un nouveau dispositif. Les principales catégories de titres de séjour sont les suivantes : emploi salarié, travail indépendant et regroupement familial (voir le tableau ci-dessous). D'autres possibilités sont néanmoins prévues : études, culture et sports, salariés d'entreprises étrangères opérant en Grèce, etc.

Type de permis	Principales obligations	Durée
Permis de travail (Articles 19-20)	Le travailleur candidat doit s'inscrire auprès du consulat de Grèce dans son pays d'origine. L'employeur doit demander à s'assurer les services d'un étranger. L'OAED certifie qu'aucun Grec ni résident étranger en situation régulière ne remplit les conditions liées au poste à pourvoir. L'employeur fait son choix à partir des listes consulaires. <i>Note : Aucun permis de travail n'a encore été accordé au titre de cette disposition.</i>	Jusqu'à un an, renouvelable.
Permis de séjour Travail salarié (articles 21-22)	Posséder un permis de travail. Posséder un contrat de travail. Cotiser à un régime d'assurance maladie et invalidité. Fournir l'adresse d'un logement. <i>Note : Comme ces permis ne sont accordés que sous réserve de détention d'un permis de travail, aucun n'a encore été délivré.</i>	Un an, renouvelable, accompagné d'un permis de travail valide. Permis pouvant devenir à durée illimitée au bout de dix ans.
Permis de séjour Travail indépendant	Prouver que l'on dispose de moyens financiers suffisants et des qualifications appropriées. L'activité exercée doit être bénéfique pour la Grèce. Cotiser à un régime d'assurance maladie et invalidité. Fournir l'adresse d'un logement.	Un an, renouvelable, à condition que l'activité professionnelle se poursuive. Permis pouvant devenir à durée illimitée au bout de dix ans.
Permis de séjour pour regroupement familial	Prévu pour le conjoint et les enfants mineurs des étrangers résidents en situation régulière depuis au moins deux ans.	Un an, renouvelable si la période de validité du permis du parent continue de courir. À leur majorité (18 ans), les enfants doivent déposer une demande de permis en propre.

Aux termes des articles 19 à 22 de la loi 2910/2001, il est en principe possible de laisser entrer des travailleurs étrangers en grand nombre sans examen cas par cas. L'idée sous-jacente est qu'une enquête sur les besoins en main-d'œuvre de l'économie devrait permettre de prouver un déficit de certains types de travailleurs en Grèce de manière qu'un permis de travail puisse être accordé automatiquement, sur demande d'un employeur. L'enquête doit être effectuée à la fin de chaque année par les commissions régionales de l'immigration, région par région, en tenant compte des « intérêts de l'économie nationale » ainsi que de la demande et de l'offre de main-d'œuvre (grecque et étrangère résidente)¹². Sur la base de ces rapports, les autorités décident du nombre maximum de permis à

accorder¹³ par nationalité, région, nature et durée de l'emploi « ainsi que tout autre élément nécessaire ». Ces informations sont transmises aux services consulaires à l'étranger qui invitent alors les intéressés à déposer une demande de travail en Grèce et dressent des listes de travailleurs migrants potentiels¹⁴. Dans la pratique, aucune enquête de ce type n'a encore été effectuée, de sorte qu'aucun permis n'a été délivré par le biais de ce dispositif. Le permis de travail et de séjour est délivré, dans les conditions prévues à l'article 19 de la loi 2910/2001, à l'immigrant qui reçoit une proposition individuelle d'embauche d'un employeur, dès lors que l'organisme public de la main-d'œuvre (OAED) a approuvé l'occupation de l'emploi par un ressortissant d'un pays étranger qui réside à l'étranger. Il est probable que de nombreux migrants venant exercer des emplois peu qualifiés continuent d'entrer clandestinement en Grèce.

Le ministère de l'Intérieur, de l'Administration publique et de la Décentralisation travaille actuellement à un nouveau projet de loi qui devrait améliorer les dispositions de la législation en vigueur (loi 2910/2001) s'agissant de l'entrée et du séjour d'étrangers sur le territoire grec. Les principaux objectifs de cette nouvelle législation sont les suivants :

- Simplifier les procédures, principalement en créant un document unique, délivré par les autorités régionales, pour le permis de séjour et le permis de travail, et en réduisant le nombre de formalités administratives à accomplir pour obtenir un permis de travail (dans l'idéal, la procédure devrait être menée à bien auprès d'un « guichet unique » de l'Autorité régionale).
- Rationaliser la procédure d'autorisation de l'entrée en Grèce de ressortissants de pays tiers pour l'exercice d'un emploi salarié en faisant intervenir les commissions régionales d'immigration, dotées de compétences renforcées, qui détermineront les besoins de main-d'œuvre au niveau des régions et des préfectures, en fonction de l'offre et de la demande par catégorie professionnelle, d'une part, et de la main-d'œuvre nationale disponible, d'autre part.
- Rendre les procédures administratives plus transparentes et remédier aux lacunes du système actuel.
- Accélérer l'ensemble des opérations pour éviter les longs délais qui posent problème tant aux immigrants résidant longtemps dans le pays sans que leur statut soit fixé, qu'à l'Administration.

La législation en préparation tient compte également des directives de l'UE concernant :

- Le droit des ressortissants des pays de l'UE et des membres de leur famille à circuler et résider librement sur le territoire des États membres.
- Le droit au regroupement familial.
- Le statut des ressortissants de pays tiers résidant en Grèce depuis longtemps.
- Les conditions d'admission des ressortissants de pays tiers à des fins éducatives, d'échange d'étudiants, de formation non rémunérée ou de service volontaire.
- Une procédure particulière pour l'admission des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche scientifique.
- L'autorisation de séjour accordée aux ressortissants de pays tiers qui ont été victimes de la traite d'êtres humains ou qui ont fait l'objet de poursuites pour avoir facilité l'immigration illégale et qui coopèrent avec les autorités compétentes.

Éducation

Même si elles ne constituent pas en soi un aspect de la politique d'immigration, les mesures visant l'éducation des enfants d'immigrés, en particulier non grecophones, sont importantes. Même si pendant un certain laps de temps, dans les années 90, nul ne savait précisément si la législation générale régissant les services du secteur public autorisait les écoles à accueillir les enfants d'immigrés clandestins, la quasi-totalité des établissements l'ont fait de toute façon, et l'ambiguïté juridique a été levée¹⁵. Aujourd'hui, de nombreuses écoles accueillent d'importants effectifs d'enfants d'immigrés.

Intégrer des enfants non grecophones dans le système éducatif grec n'est pas chose facile. La Grèce a quelque expérience de ces difficultés, ce qui, paradoxalement, s'explique par les difficultés que les enfants d'émigrés grecs de retour d'Allemagne ont connues dans les années 70 et 80. Bien qu'habituellement élevés dans des familles grecophones, ces enfants avaient souvent du mal à suivre les cours en grec¹⁶. Un système d'écoles spéciales a été mis en place et considérablement élargi après 1996. Il existe aujourd'hui un certain nombre « d'écoles interculturelles » fréquentées par une dizaine de milliers d'enfants d'immigrés. Les enfants ne sont scolarisés dans ces structures que dans les premiers temps (pendant un an au maximum), les enfants plus âgés devant les fréquenter plus longtemps que les plus jeunes. Au cours de cette période, on s'efforce d'amener leur connaissance du grec au niveau nécessaire pour rejoindre les écoles ordinaires.

Seule une minorité d'enfants d'immigrés passent par ces écoles mais, selon le ministère de l'Éducation, ces établissements ne sont pas surchargés. Le ministère n'en considère pas moins que ces programmes sont une réussite, les élèves d'origine étrangère figurant parmi ceux qui affichent les meilleurs résultats. Toutefois, d'après les résultats de l'étude PISA, qui compare les performances des élèves d'un pays à l'autre (OCDE, 2000), la route est encore longue. Globalement, en Grèce, le niveau moyen de résultats atteint par les élèves âgés de 15 ans est l'un des plus faibles, mais c'est aussi dans ce pays que l'on observe l'une des plus grandes disparités entre enfants autochtones et enfants immigrés.

Régularisation des immigrés en situation irrégulière

Pour la plupart des immigrés, les amnisties ou campagnes de régularisation de 1998 et 2001 ont eu plus d'importance que le droit commun de l'immigration. Les composantes essentielles de ces deux campagnes étaient les mêmes : dans un premier temps, pour obtenir un permis de séjour temporaire, l'immigré devait prouver qu'il était présent en Grèce avant la demande de régularisation pour la période requise et qu'il avait un emploi en Grèce (si cette double preuve pouvait être apportée). Pour obtenir le permis de séjour ordinaire, il lui fallait prouver qu'il avait un emploi et un logement et qu'il pouvait subvenir à ses propres besoins. Plus précisément, la procédure comportait deux phases : premièrement, les immigrés se faisaient enregistrer, en fournissant une pièce d'identité et une adresse, et se voyaient ensuite accorder des droits de séjour et de travail pour un an. Pendant cette année, ils devaient prouver qu'ils avaient un emploi satisfaisant aux conditions de salaire minimum, et qu'ils cotisaient à l'un des régimes de sécurité sociale. Une fois ces preuves fournies, ils passaient à la seconde phase au cours de laquelle des permis de séjour et de travail renouvelables leur étaient accordés sous réserve que les conditions d'octroi continuent d'être respectées. Lors de la régularisation de 1988, les candidats retenus ont reçu une « carte verte » valable entre un et trois ans et renouvelable pour une période de deux ans. Pour les personnes en mesure de prouver qu'elles résidaient en Grèce depuis cinq ans et qu'elles étaient à même de subvenir à leurs propres besoins,

un permis de cinq ans pouvait être obtenu, ce qui leur permettait ensuite de faire venir légalement leur famille proche (ou à celle-ci de rester en Grèce, dans la légalité). La campagne de régularisation de 2001 prévoyait le renouvellement des permis tous les ans pendant les six premières années, puis tous les deux ans. Au bout de dix ans, il devenait possible d'obtenir un permis de durée illimitée, comme pour les immigrants « réguliers ». Après deux ans de séjour en situation régulière, les immigrés (y compris les régularisés) avaient le droit de faire venir leur famille proche à condition de disposer d'un revenu suffisant (au moins équivalent à celui d'un « salarié non qualifié »), d'un logement et d'une couverture médicale pour la famille.

Lors de la régularisation de 1998, quelque 370 000 personnes se sont enregistrées pendant la première phase mais en 2001, 235 000 seulement ont obtenu une « carte verte ». On ne sait pas exactement ce qu'il est advenu des autres. À titre d'exemple, certains individus se sont fait enregistrer mais ont donné une fausse adresse de peur, semble-t-il, de se voir expulsés. Beaucoup ne se sont pas enregistrés du tout parce qu'ils n'avaient de toute façon pas l'intention de rester longtemps en Grèce ou parce que leur employeur refusait de leur fournir un contrat écrit ou une preuve d'emploi, ou de payer les timbres de l'assurance sociale¹⁷. Assurément, le nombre considérable d'immigrés enregistrés lors du recensement de 2001 (et dont on pense qu'il est lui-même sous-estimé) porte à croire que guère plus de la moitié, voire moins, des immigrés clandestins présents dans le pays ont été régularisés dans le cadre de cette procédure. Le fait que le dispositif ait été débattu pendant plusieurs années et n'ait pas été mis en œuvre rapidement¹⁸ a peut-être entraîné une brusque poussée des entrées clandestines juste avant sa mise en application. L'origine géographique des candidats à la régularisation de 1998 était très proche de la distribution que le recensement de 2001 a fait apparaître plus tard. Quant aux candidats à l'amnistie de 2001, on ne sait pas grand-chose sur eux, sinon qu'ils étaient 350 000, comme lors de la campagne précédente¹⁹, et que les Albanais, toujours majoritaires, étaient cependant moins nombreux qu'auparavant (ils représentaient environ 52 % du total des candidats). Les dossiers étaient censés avoir été traités pour mi-2002 mais la date limite a été repoussée plusieurs fois et, en octobre 2003, nul ne savait encore avec certitude à quel moment l'opération prendrait fin. Il convient de souligner que les principaux syndicats grecs ont été, dans un premier temps, hostiles à la politique de régularisation mais que, par la suite, ils en ont été fermement partisans, se félicitant à la perspective de voir leurs effectifs ainsi que les recettes de la sécurité sociale augmenter, et reconnaissant également que l'arrivée des immigrés semblait ne pas avoir eu beaucoup d'incidence négative sur les salaires ou le chômage des citoyens grecs (voir plus loin).

Une enquête (Sarris et Markova, 2001) sur les Bulgares qui se trouvaient en situation irrégulière en Grèce en 1999 apporte un éclairage sur le processus de régularisation, encore que le vécu des Bulgares présents en Grèce – des femmes, pour la plupart, et affichant un haut niveau d'études – ait pu être quelque peu différent de celui des Albanais et des autres immigrés²⁰. La majorité des personnes interrogées avaient entendu parler de l'amnistie par l'intermédiaire d'autres Bulgares et non par des voies officielles. Les deux tiers environ se sont inscrites pour la première phase, mais un cinquième des inscrits n'ont pas donné suite et se sont retrouvés en situation irrégulière après la date limite fixée pour répondre aux exigences de la seconde phase, début 1999. Les Bulgares interrogés ont souligné l'importance, et la difficulté, d'obtenir les timbres d'assurance sociale requis, près de la moitié d'entre eux cotisant de leur poche à la caisse d'assurance agricole et acceptant, de ce fait, des salaires réels moins élevés pour pouvoir obtenir un droit de séjour.

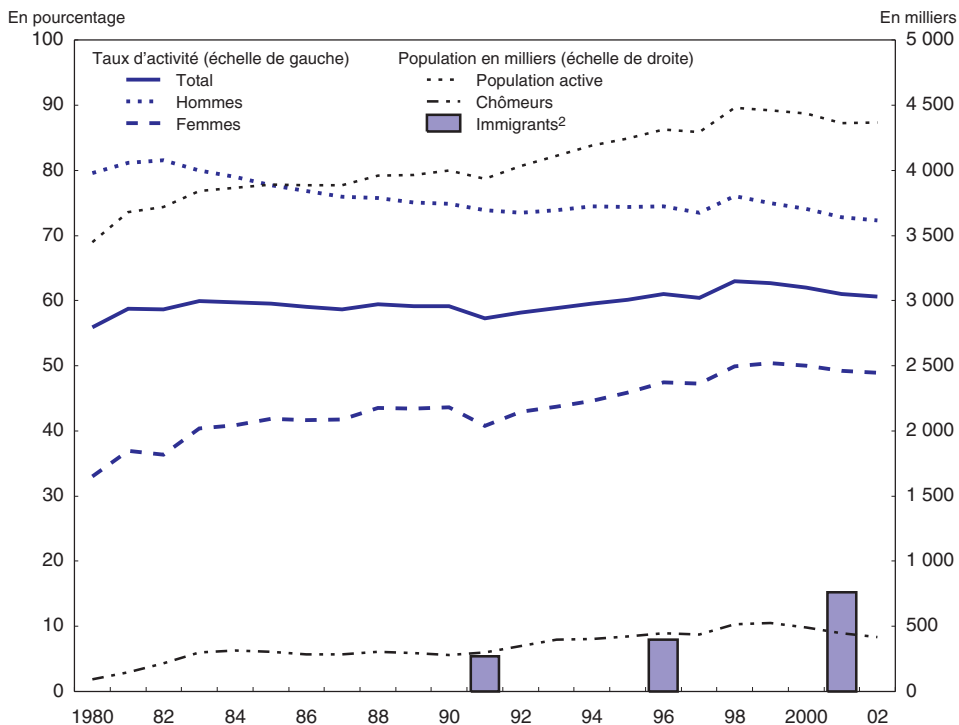
Impact économique

Le marché du travail

La plupart des études sur les migrations en Grèce concluent que l'immigration a été très peu préjudiciable pour les travailleurs grecs, qu'il s'agisse de leurs salaires ou de leurs perspectives d'emploi. Toutefois, sur le plan quantitatif, les données empiriques sur lesquelles reposent ces travaux sont maigres, souvent même inexistantes, car elles se fondent habituellement sur l'observation selon laquelle les travailleurs immigrés se concentrent généralement dans trois secteurs particuliers : l'agriculture, les services domestiques et le bâtiment et travaux publics (BTP)²¹. Pour ce qui est de l'agriculture et des services domestiques, on fait valoir que les Grecs ne souhaitent plus travailler dans ces secteurs; aussi, l'immigration a-t-elle permis l'expansion ou le maintien d'une activité. Dans le cas du BTP, les fonds régionaux de l'UE et les Jeux olympiques ont donné un tel coup de fouet à la demande que les salaires dans ce secteur ont progressé, tant pour les travailleurs grecs que pour les étrangers.

On peut considérer l'immigration comme une expérience réussie pour le marché du travail grec. Une augmentation aussi substantielle qu'inattendue de l'offre de main-d'œuvre, soit entre 5 et 10 % sur 10 ans, a été absorbée sans que le taux de chômage n'augmente de façon importante et en ne suscitant que relativement peu de tensions sociales (graphique 5.2)²². Le chômage a en fait progressé pendant cette période, peut-être

Graphique 5.2. **Population active et immigration dans les années 90¹**



Note : L'enquête sur la population active sous-enregistre nettement l'emploi, surtout chez les immigrants, davantage que le recensement (source de données d'emploi des immigrants pour ce graphique; voir le texte principal).

1. Données d'emploi à partir de l'enquête nationale sur l'emploi; les données annuelles sont des moyennes annuelles.

2. Y compris les enfants et les personnes de plus de 65 ans.

Source : OCDE, *Statistiques annuelles de la population active*; Statistiques de la Grèce.

en partie à cause de l'immigration et de l'accroissement du taux d'activité des femmes, mais aussi par suite de l'évolution de la structure de la demande à laquelle le marché du travail a été incapable de faire face; d'où des pertes d'emplois dans certains secteurs, en particulier l'industrie manufacturière. Néanmoins, une certaine prudence est de mise dans l'interprétation de ces données compte tenu de l'importance du rôle de l'économie informelle, surtout pour les immigrés. Selon l'enquête sur la population active, en 2004 (2^e trimestre), les immigrés représentaient 6.3 % de cette population et 6.4 % de l'emploi²³. Mais selon les résultats du recensement, en 2001, les immigrés représentaient 7 % de la population totale et 8 % de la population d'âge actif, les chiffres réels étant probablement plus proches de 10 % de la population totale, d'un pourcentage plus élevé de la population d'âge actif et d'une proportion de l'emploi effectif pouvant atteindre 13 %.

Il semble que les immigrés aient à la fois profité de l'existence d'un vaste marché du travail informel et qu'ils l'aient en même temps élargi. Un certain nombre d'institutions informelles se sont développées sur ce marché. Sarris et Markova (2001) rapportent qu'au milieu des années 90, les Bulgares trouvaient généralement du travail en s'adressant à ce qu'il était convenu d'appeler des « bureaux » auxquels les employeurs grecs, et parfois les salariés également, versaient une commission. Les Bulgares les mieux payés étaient ceux qui travaillaient pour ces services de placement informels. Globalement, les salaires des immigrés clandestins étaient relativement bas. D'après l'enquête de Sarris et Markova (2001), le salaire journalier moyen des Bulgares interrogés était de l'ordre de 5 000 drachmes en 1996, montant inférieur au salaire minimum des travailleurs manuels, peut-être égal à la moitié du salaire moyen de ces travailleurs, soit un tiers du salaire moyen d'un employé. Plus de la moitié de ces travailleurs touchaient moins de 5 000 drachmes, un quart moins de 4 000; toutefois, les travailleurs domestiques percevaient souvent un complément de rémunération en nature.

L'existence, en Grèce, d'un vaste secteur informel²⁴ avant même que ne s'amorcent les importants flux d'immigration a été propice aux immigrés clandestins, et ce à plusieurs égards. Existant en partie à cause des rigidités et des coûts non salariaux caractérisant le secteur formel, il offrait une infrastructure d'emploi « parallèle », autrement dit une culture de l'emploi sans contrat formel, évitant de payer les cotisations sociales, etc.; cela permettait aux immigrés clandestins de trouver plus facilement un emploi que ce n'aurait peut-être été le cas dans une économie où les règles auraient été plus largement respectées. En même temps, c'est précisément à cause des rigidités liées aux salaires (qui encourageaient l'existence du secteur informel) que de nombreux emplois potentiels ne pouvaient être pourvus du fait que les salaires offerts étaient inférieurs au minimum légal²⁵.

Quant à savoir de quelle manière cette structure influe globalement sur les résidents d'aujourd'hui, certains ouvrages avancent l'idée que les pays dans lesquels les institutions du marché du travail sont peu flexibles tirent probablement moins d'avantages de l'immigration, parce que l'ajustement de ce marché implique plus de chômage (mais une baisse des salaires plus faible)²⁶. Toutefois, en Grèce, où la plupart des immigrés sont des clandestins, on peut considérer que l'immigration accroît la flexibilité, du moins dans certains segments de l'économie, en élargissant le secteur informel sans avoir beaucoup d'impact sur le secteur formel. Ce phénomène s'accompagne probablement d'un avantage d'une autre nature pour les immigrés : les Grecs se montrent moins hostiles envers eux parce qu'ils considèrent que cette population occupe des emplois largement dédaignés par leurs concitoyens.

Sur le plan quantitatif, on ne dispose pas de données empiriques permettant d'évaluer de façon globale les arguments développés ci-dessus. Une étude (Sarris et Zografakis, 1999) utilise à cet effet un modèle calculable d'équilibre général de l'économie grecque²⁷. Ce modèle distingue différents types de travailleurs, de ménages et de secteurs. Il suppose que les immigrés clandestins travaillent comme manœuvres agricoles ou non agricoles et gagnent systématiquement 40 % de moins que les travailleurs non qualifiés en situation régulière de ces secteurs²⁸. Il suppose également que les ménages immigrés transfèrent 50 % de leur revenu dans leur pays d'origine^{29, 30}. Dans ce modèle, lorsque le marché du travail est censé être relativement flexible, l'emploi total des Grecs diminue dans une proportion égale à environ un tiers de l'accroissement de la population active immigrée, et les effets sur la distribution du revenu sont sensibles : hausse des salaires des travailleurs qualifiés et du revenu réel de la plupart des catégories de ménages, mais baisse pour un nombre assez élevé de ménages urbains pauvres ou à revenu moyen dont le chef est un travailleur non qualifié : c'est avec ces ménages que les travailleurs immigrés sont en concurrence directe. Quand on utilise d'autres hypothèses concernant le marché du travail pour tenir compte des salaires autres que ceux d'équilibre, l'évolution du revenu est légèrement moins marquée en dépit du fait que le chômage est plus élevé dans les groupes faiblement qualifiés.

C'est ainsi que, globalement, la structure du marché du travail grec a probablement facilité l'intégration des immigrés clandestins prêts à travailler pour un faible salaire, en même temps que l'entrée de ces clandestins réduisait jusqu'à un certain point le coût des rigidités existant dans le secteur formel – sans toutefois l'éliminer totalement³¹. Elle a probablement amorti l'impact défavorable sur les travailleurs grecs, encore qu'en bonne logique cela tienne surtout au fait que les Grecs qui se seraient trouvés en concurrence avec les immigrés si le marché du travail avait été plus flexible étaient déjà au chômage.

Il est possible d'examiner d'autres aspects de l'impact économique de l'immigration en considérant les trois principaux secteurs dans lesquels la récente vague d'immigrants a trouvé à s'employer : l'agriculture, le bâtiment et les services domestiques.

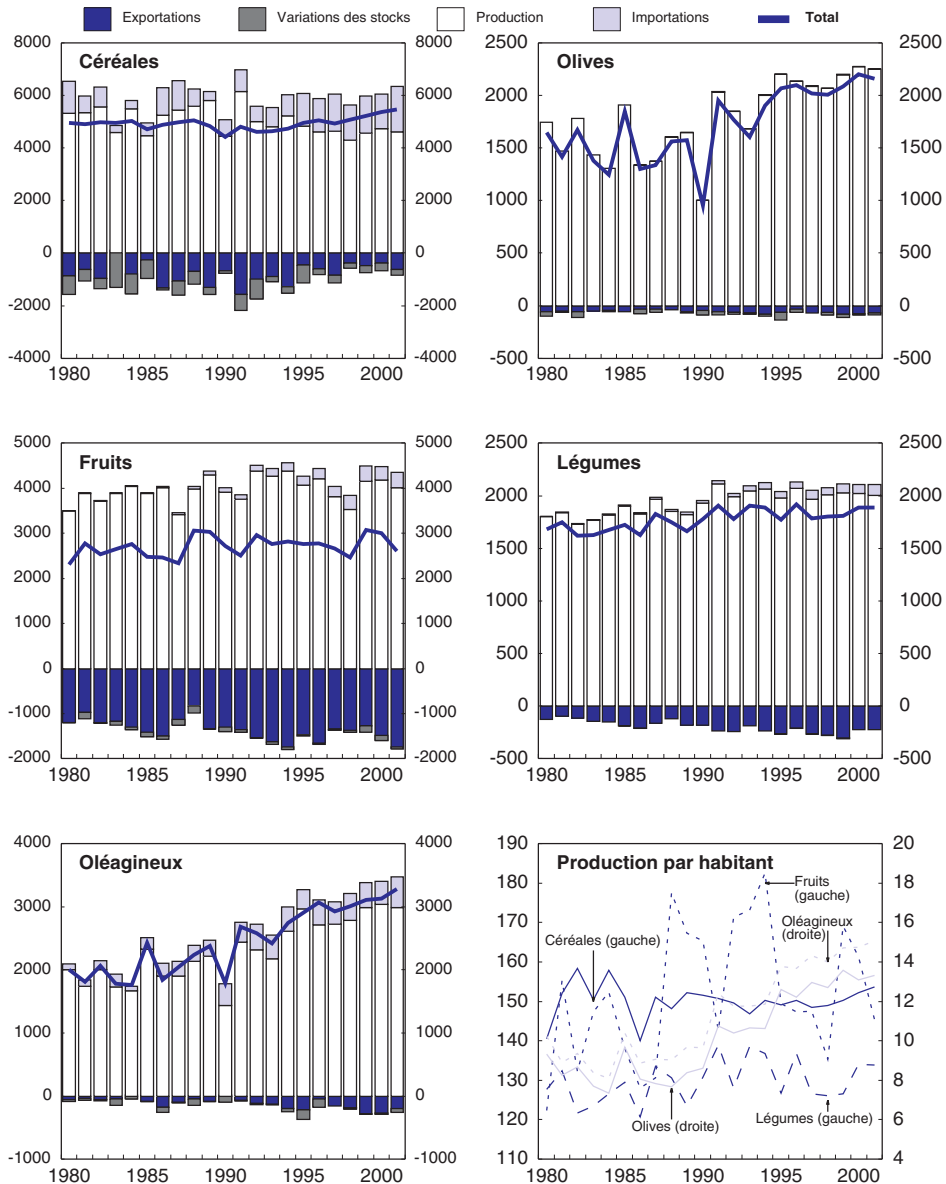
Agriculture

L'agriculture grecque est dominée par de petites exploitations familiales. Comme dans d'autres économies européennes, l'emploi dans l'agriculture connaît un déclin de longue date et la productivité de la main-d'œuvre est très inférieure à la productivité moyenne à l'échelle de l'économie tout entière. En 1991, l'agriculture représentait 22 % de l'emploi et 11 % du PIB, probablement avec des marges d'erreur considérables. Dans les années 80, le secteur a connu un sursaut de rentabilité après l'adhésion de la Grèce à l'Union européenne, mais cet essor a pris fin au début des années 90. En parallèle, la main-d'œuvre agricole vieillissait rapidement tandis que les travailleurs plus jeunes trouvaient des emplois mieux rémunérés dans d'autres secteurs ou dans des zones urbaines (voire préféraient rester au chômage que de travailler contre les maigres salaires pratiqués dans l'agriculture).

L'arrivée d'immigrants prêts à travailler contre des salaires que les agriculteurs pouvaient payer tout en dégageant un profit aurait, selon certains, conduit à un profond bouleversement dans l'agriculture³². Toutefois, ce phénomène ne semble pas avoir affecté la production de manière uniforme. Ainsi, a-t-on observé une augmentation substantielle de la production d'olives et d'huiles de table (graphique 5.3). Il se peut que les chiffres de la production sous-estiment la contribution des immigrés à l'agriculture étant donné,

Graphique 5.3. Soldes agro-alimentaires

1 000 tonnes



Source : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

estime-t-on, que la production aurait chuté s'ils n'avaient pas été là, les agriculteurs vieillissants n'étant plus capables de travailler autant et le nombre de travailleurs salariés allant en diminuant. Dans l'enquête sur les exploitations agricoles citée dans Kasimis (2002), les membres de la famille demeuraient le principal apport de main-d'œuvre, les travailleurs étrangers à la famille ne représentant que 25 % de l'apport total de main-d'œuvre; toutefois, les immigrants représentaient 90 % de cet apport. Si les exploitants agricoles profitent de la main-d'œuvre immigrée pour exécuter moins de travaux manuels eux-mêmes et s'accorder plus de loisirs ou se concentrer davantage sur la commercialisation de leurs produits et l'obtention de meilleurs prix, par exemple, les

volumes de production n'en sont pas forcément très affectés, mais les avantages économiques n'en diminuent pas pour autant.

S'il est vrai que dans l'agriculture les immigrés ont remplacé la main-d'œuvre grecque, mais une main-d'œuvre qui, de toute façon, avait déjà quitté le secteur, ou une main-d'œuvre familiale dont on peut supposer qu'elle a gagné au change, leur contribution constitue manifestement un gain net. Dans ce secteur, une grande partie de la main-d'œuvre est saisonnière. Selon certains auteurs, dans le passé, une partie de cette main-d'œuvre était fournie par des Roms, travailleurs itinérants qui ont par conséquent perdu une importante source de revenu, mais l'OCDE n'a pas connaissance d'éléments allant dans ce sens.

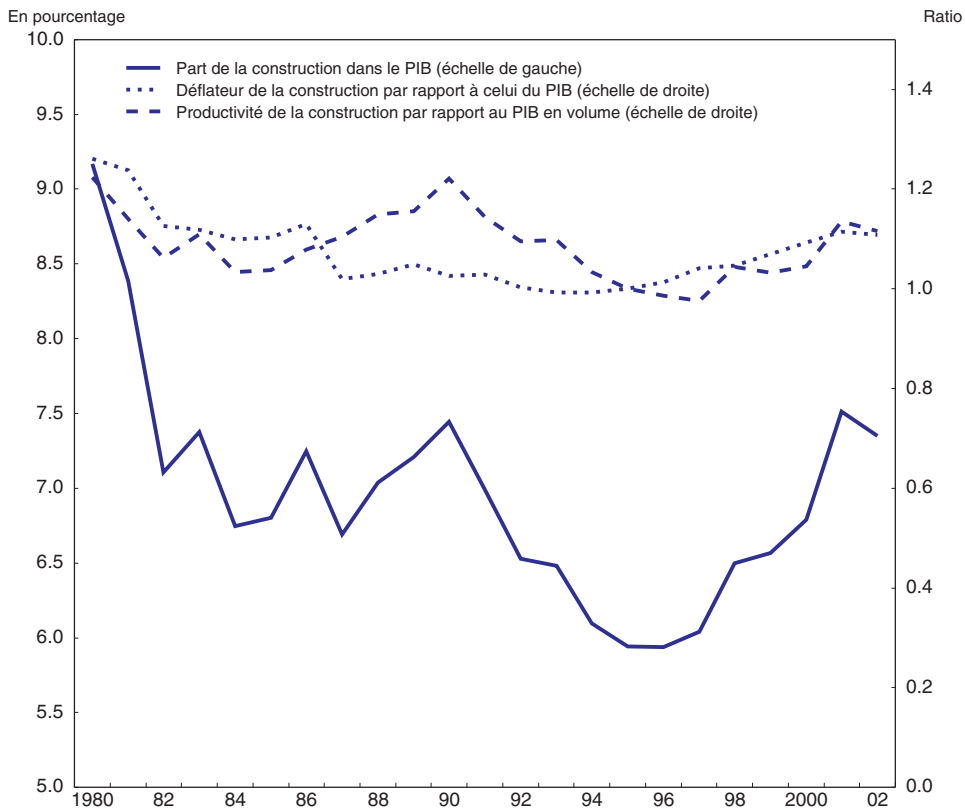
Hormis leur impact sur la structure des coûts agricoles proprement dits, les immigrés présents en zone rurale fournissent une main-d'œuvre bon marché à d'autres secteurs, notamment le bâtiment, et contribuent parfois à redonner vie à de petites bourgades en tenant un café, par exemple (Kasimis, 2002).

À maints égards, l'impact de l'immigration sur l'agriculture en Grèce est proche de l'impact sur l'agriculture en Espagne décrit dans la dernière *Étude économique* consacrée à ce pays. Il n'est pourtant pas certain qu'on puisse appliquer la même analyse à tous les pays méditerranéens. Venturini (1999), par exemple, fait valoir dans le cas de l'Italie que les immigrés clandestins concurrencent la main-d'œuvre nationale dans l'agriculture et, partant, font baisser le revenu des travailleurs agricoles même s'ils accroissent la rentabilité³³.

Bâtiment et travaux publics

Depuis le milieu des années 90, la valeur ajoutée dans le secteur du BTP exprimée en part du PIB a augmenté, passant de moins de 6 % à environ 7½ pour cent (graphique 5.4). Les dépenses d'infrastructure pour les Jeux olympiques sont venues s'ajouter à celles affectées aux projets financés sur les fonds structurels de l'UE et se sont traduites par une forte augmentation de la demande de main-d'œuvre dans le secteur. Selon toute vraisemblance, la présence de travailleurs immigrés a maintenu les salaires à un niveau inférieur à celui qu'ils auraient atteint si cette main-d'œuvre n'avait pas été disponible. Bien qu'on ne dispose pas de données économétriques sur ce point, le graphique 5.4 n'en conduit pas moins à penser que l'effet n'a peut-être pas été très marqué, ou qu'il a été compensé par d'autres facteurs. Bien que la part de cette activité dans le PIB (mesurée en prix courants) ne soit pas plus élevée en 2001-02 qu'elle ne l'était en 1990 (et, mesurée en prix constants, l'activité relative dans le secteur est même inférieure à celle d'alors), les coûts relatifs du BTP³⁴ sont actuellement supérieurs à leur niveau de l'époque en dépit de la présence d'une main-d'œuvre immigrée. Malheureusement, on ne peut ainsi dissocier l'effet des coûts de main-d'œuvre d'autres influences, en particulier la part des bénéficiaires, qui est peut-être plus forte aujourd'hui que naguère, si le secteur souffre d'une insuffisance de l'offre (autre que de main-d'œuvre) par exemple.

Puisque, en part du PIB, l'activité de ce secteur n'atteint pas des sommets sans précédent, le déficit de main-d'œuvre grecque ne devrait pas constituer une contrainte plus forte aujourd'hui que dans le passé³⁵; par conséquent, les nombreux immigrés travaillant dans le BTP doivent remplacer des Grecs qui, autrement, auraient fait ce travail bien que, par suite de l'expansion de ce secteur (qui s'est poursuivie et même accélérée jusqu'en 2003³⁶), peu de Grecs aient été directement supplantés. Il semblerait même que

Graphique 5.4. **Construction : production et déflateur par rapport au PIB**

Source : OCDE, Comptes nationaux.

de nombreux Grecs travaillant dans le bâtiment y aient trouvé des avantages en accédant à des emplois d'encadrement, alors qu'auparavant ils auraient probablement effectué le travail moins qualifié aujourd'hui exécuté principalement par des immigrants.

Services domestiques

Il n'existe pas de statistiques fiables sur la taille globale de ce secteur, qui englobe le nettoyage, la garde des enfants et les soins aux personnes âgées, mais c'est un gros employeur d'immigrés, principalement de femmes qui, elles-mêmes, sont pour la plupart en situation irrégulière, du moins jusqu'aux campagnes de régularisation. Comme le montre le graphique 5.2, le taux d'activité des femmes en Grèce a augmenté, comme dans la plupart des pays, au moins depuis le début des années 80, même si cette progression semble avoir marqué le pas ces quatre ou cinq dernières années.

Comme ce phénomène s'inscrit dans une tendance plus large d'évolution des taux d'activité féminins et comme un certain nombre de mesures ont été prises pour faciliter l'accès à des structures d'accueil de l'enfance financées par l'État, il serait difficile de quantifier le rôle du vivier de travailleuses à bas salaires mais à niveau d'instruction élevé même si l'on disposait de statistiques fiables. Il semble néanmoins que ce rôle soit important, comme c'est le cas en Espagne³⁷. La présence de cette main-d'œuvre a peut-être un autre effet, parallèle à celui dû aux immigrants travaillant dans l'agriculture, à savoir contribuer à la survie de certaines localités dans les régions les plus excentrées du pays. Selon des observations ponctuelles, pas moins d'un tiers de la population résidant en

permanence dans certaines régions reculées ou insulaires du pays sont des immigrants dont beaucoup s'occupent de la population locale vieillissante alors que les actifs grecs plus jeunes sont partis.

Effets globaux sur la production et la croissance

Même dans les pays pour lesquels on dispose de données suffisantes et où l'économie informelle occupe une place relativement peu importante, formuler une conclusion au sujet de l'impact des migrations sur la production et, en particulier, sur la production par habitant relève autant de la conjecture que des calculs. Ces dernières années, la production de la Grèce ne semble pas avoir été limitée par la demande, même si cela n'est peut-être pas aussi vrai dans la seconde moitié de la décennie 1990; il est par conséquent probable que la production globale ait progressé au moins parallèlement à l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre³⁸. Pour ce qui concerne l'impact sur le marché du travail, on peut dire qu'en réduisant les distorsions de ce marché qui créaient du chômage chez certains Grecs, l'immigration clandestine a probablement amélioré le revenu réel de la population résidant en Grèce, dans des proportions dépassant ce qu'on aurait observé en l'absence de distorsions³⁹. En tout état de cause, il paraît certain que la baisse des coûts dans de nombreux secteurs entraîne directement une hausse du revenu réel tout en améliorant l'offre de travail pour les Grecs qui sont alors en mesure d'employer des immigrants pour les services domestiques.

S'agissant de la production par tête dans les secteurs directement touchés par l'immigration, certains observateurs considèrent (en particulier dans le cas de l'agriculture, encore que l'argument vaudrait aussi pour le BTP ou d'autres secteurs) que la disponibilité d'une main-d'œuvre bon marché a retardé l'amélioration de la productivité. Cela est probablement vrai, mais il n'en est pas moins vraisemblable qu'au niveau global, le bien-être, la production et la rentabilité sont désormais plus élevés que si les immigrants n'étaient pas là. Cela tient au fait que les seuls gains de productivité perdus à cause de l'immigration sont ceux qui auraient exigé un investissement pour remplacer la main-d'œuvre nationale (ou pour augmenter la production sans main-d'œuvre supplémentaire). Les ressources qui auraient été absorbées par cet investissement ne sont pas perdues : elles peuvent s'investir ailleurs ou être utilisées pour la consommation. Il semble en outre que, dans certains cas, l'accroissement de la productivité moyenne de la main-d'œuvre dans l'agriculture ait probablement été obtenu par des baisses de production, concentrées dans des zones non compétitives à faible productivité, et non par le biais d'une dynamique quelconque que l'immigration aurait perturbée. Malgré tout, l'étude de l'OCDE sur la croissance a montré qu'en réalité la productivité de la main-d'œuvre en Grèce avait progressé relativement vite au cours de la décennie 90.

Conséquences budgétaires de l'immigration

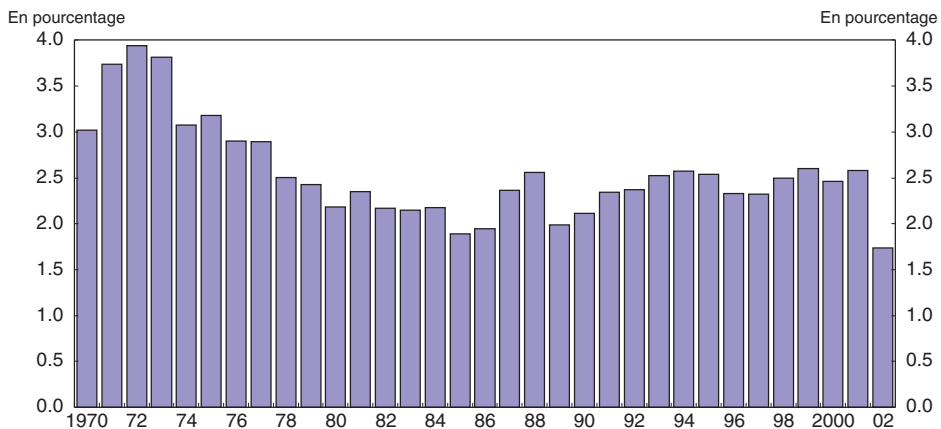
On ne dispose pas de données quantitatives sur la manière dont la présence des immigrants influe sur les recettes ou les dépenses du secteur public. En définitive, les immigrants représentent certainement un avantage net pour les finances publiques : si de nombreux clandestins ne payent ni impôt sur le revenu, ni cotisations sociales, ils ne peuvent pas non plus prétendre à un large éventail de transferts et de services publics; mais leurs dépenses de consommation accroissent les recettes fiscales indirectes. Il est vrai que beaucoup épargnent une très forte proportion de leur revenu et qu'ils en rapatrient une grande partie dans leur pays d'origine, de sorte que le taux moyen de

l'impôt indirect perçu sur le revenu des immigrés est nettement inférieur à celui qu'acquittent les Grecs. Comme les immigrés accroissent également la rentabilité globale de l'économie, leur présence influe aussi probablement sur les recettes de l'impôt sur les sociétés. Comme l'affiliation à un régime de retraite est l'une des conditions pour obtenir le statut de résident légal lors des campagnes de régularisation, les finances publiques y gagnent sans doute dans le domaine des retraites étant donné que les immigrés ne peuvent encore percevoir une pension de retraite (peu d'entre eux en ont l'âge et la durée d'acquisition des droits est si longue qu'aucun d'eux ne pourrait déjà y prétendre même s'il avait cessé son activité⁴⁰). À terme, cette situation pourrait se révéler extrêmement injuste (mais avantageuse pour les retraités grecs) pour les immigrés n'ayant pas nécessairement l'intention de séjourner très longtemps en Grèce, même s'ils sont régularisés, sauf si des accords sont conclus pour que les droits à pension acquis en Grèce soient transférables dans d'autres pays.

Globalement, si le taux moyen d'imposition (cotisations de retraite comprises) du revenu des immigrés était égal, par exemple, à la moitié de celui des autres travailleurs, et si les immigrés généraient des dépenses publiques de l'ordre d'un tiers de celles que génèrent les Grecs, la population immigrée actuelle ajouterait l'équivalent de 2½ pour cent environ du PIB aux recettes publiques, mais seulement 1½ pour cent du PIB aux dépenses, pour une contribution nette au budget (sur la base de cette hypothèse hardie) de l'ordre de 1 % du PIB⁴¹. Toutefois, le taux effectif d'imposition du revenu des immigrés pourrait même être inférieur si l'on estime que ceux-ci ne transfèrent guère moins de 50 % de leurs gains dans leur pays d'origine et que, par conséquent, la consommation correspondant à ces ressources n'est pas taxée en Grèce. À plus long terme, en supposant que, dans l'ensemble, les immigrés s'intégreront dans la société et l'économie, leur contribution tant aux recettes qu'aux dépenses devrait se rapprocher de la moyenne nationale; il se pourrait que les recettes convergent plus rapidement que les dépenses jusqu'à ce que des effectifs importants d'immigrés se rapprochent de l'âge de la retraite, encore que les dépenses pourraient aussi augmenter plus vite si leur taux de fécondité était sensiblement plus élevé.

Les émigrants

C'est sur la balance des paiements que s'exerce l'impact le plus marquant de l'émigration grecque – et probablement aussi le plus important. Pendant longtemps, les transferts de fonds des Grecs expatriés ont constitué un flux d'entrées majeur, même s'il a considérablement diminué ces dernières années par rapport au début des années 70 (graphique 5.5). La quasi-totalité de ces transferts provenaient d'Allemagne, des États-Unis ou d'Australie, les deux premiers de ces pays se classant en tête (Karafolas, 1998). Il semblerait qu'entre 5 et 10 % de la population aient apporté au pays un revenu allant jusqu'à 3 % du PIB, en sus de leurs dépenses de consommation à l'étranger. Ce taux semble plus élevé qu'au Mexique, où le pourcentage du PIB correspondant aux transferts de fonds des émigrés (qui représentent quelque 10 % de la population du pays) est d'environ 2 % (*Études économiques de l'OCDE : Mexique*, 2003), bien que d'éventuelles erreurs entachant les données rendent ce type de comparaison hasardeuse. On hésite sur la méthode à employer pour déterminer si ces montants représentent un « rendement » raisonnable de l'émigration pour ceux qui sont restés en Grèce. Selon toute probabilité, les émigrants sont plutôt des personnes d'âge actif, affichant des taux d'activité supérieurs à ceux des non-émigrants, de sorte qu'on peut s'attendre à un excédent de ressources par rapport à celles

Graphique 5.5. **Transferts de fonds des travailleurs migrants en proportion du PIB¹**

1. Rupture en 1998 par suite d'un changement de méthode d'enregistrement. Avant 1998, transferts nets; à partir de 1999, transferts du secteur privé.

Source : OCDE, *Balance des paiements des pays de l'OCDE, 1965-1984*; FMI, *Annuaire de statistiques de balance des paiements*; Banque de Grèce.

qu'ils consacrent à leur vie quotidienne. D'un autre côté, les émigrants non qualifiés qui s'expatriaient pour de courts séjours se sont peut-être sentis obligés d'accepter un niveau de vie assez modeste afin d'atteindre les taux d'épargne élevés nécessaires pour transférer des montants élevés dans leur pays.

On considère souvent que les transferts de fonds sont d'une certaine façon plus utiles s'ils servent directement à financer l'investissement dans le pays d'origine que s'ils financent la consommation. Comme indiqué précédemment, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour inciter les émigrés de retour à investir⁴². Ces mesures ne semblent pas avoir été particulièrement efficaces et pourraient avoir entraîné des pertes sèches considérables pour l'économie : d'après les données de la Banque de Grèce, les retraits des comptes en devises pour investir dans l'immobilier – investissement bénéficiant d'une aide de l'État – ont continué d'augmenter dans les années 90, longtemps après les principales vagues d'émigrés de retour. Les incitations à l'investissement visaient souvent l'agriculture et la petite industrie manufacturière; pourtant, Glytsos (1995) rapporte que deux tiers de l'investissement des migrants de retour dans la période 1982-87 concernaient de petits cafés, restaurants ou hôtels, ce qui correspond à l'activité type de nombreux expatriés rentrés au pays. Glytsos (1995) calcule que, au cours de la même période, les fonds investis directement par les émigrés de retour n'ont représenté que 4 % environ du flux total des transferts de fonds des émigrés⁴³.

Toutefois, il n'y a pas que l'investissement qui importe; un effet bénéfique direct des transferts de fonds est de soutenir la consommation de la famille des émigrés (pouvant éventuellement se traduire par un plus fort taux d'investissement dans le capital humain, via l'éducation), ou des émigrés eux-mêmes à leur retour. Par ailleurs, il se peut que le flux de transferts par le biais du réseau bancaire ait joué un rôle dans le développement de l'intermédiation financière.

Une grande partie de l'émigration grecque a été constituée d'individus faiblement qualifiés, souvent d'origine rurale. Les nombreux Grecs qui sont partis pour l'Allemagne et qui devaient revenir par la suite ont quitté une économie relativement arriérée⁴⁴ pour une autre qui, elle, était hautement développée. On avance souvent l'hypothèse que des

mouvements de cette nature peuvent aider le pays d'origine à se développer : même si l'émigration peut représenter une perte de main-d'œuvre productive⁴⁵, les émigrés qui rentrent auront acquis un savoir et des compétences qu'ils n'auraient pas eus s'ils étaient restés au pays. Quoique plausible, cette hypothèse est difficile à vérifier et ce, même si elle semble être confirmée dans une certaine mesure quand on observe les migrations de personnes hautement qualifiées de la période moderne, migrations souvent temporaires, les migrants n'ayant vraisemblablement pas l'intention de s'expatrier définitivement. Dans d'autres cas, certains facteurs peuvent avoir un effet inverse, notamment parce qu'une des raisons qui peuvent inciter un émigré à rentrer est le sentiment de n'avoir pas réussi dans le pays hôte. Par conséquent, si l'absence de réussite est corrélée avec les caractéristiques des immigrants, les émigrés qui rentrent dans leur pays pour cette raison (même s'ils ont accumulé un capital humain utile pendant leur absence) peuvent très bien demeurer moins productifs que l'émigré moyen, voire le travailleur sédentaire moyen.

Unger (1981, 1983) a analysé le vécu des émigrés grecs rentrés d'Allemagne à la fin des années 70 (certains migrants rentraient d'autres pays, mais ils étaient beaucoup moins nombreux par rapport à ceux qui en avaient fait leur pays de destination.) Les personnes interrogées ont cité principalement des raisons familiales (surtout les besoins éducatifs des enfants) pour expliquer leur retour, indépendamment des facteurs économiques⁴⁶. Beaucoup ont indiqué se sentir moins à l'aise financièrement après leur retour qu'ils ne l'étaient à l'étranger et plus de la moitié qu'ils aimeraient émigrer de nouveau, surtout ceux (environ 55 % de l'échantillon) ayant connu quelques difficultés pour se réinsérer en Grèce. Selon Dikaiou (1994), les anciens émigrés grecs qui sont revenus dans les zones rurales de leur pays d'origine (la plupart des émigrants étaient originaires de la campagne, bien qu'à leur retour ils se soient en majorité installés en zone urbaine) n'ont, le plus souvent, acquis aucune instruction supplémentaire pendant leur séjour hors de Grèce. Beaucoup étaient partis avec pour seul bagage un niveau de fin d'études primaires. En dépit de ces difficultés, certains signes montrent que l'émigration a amélioré la situation des migrants de retour sur le marché du travail : le niveau moyen de qualification des emplois occupés par les anciens émigrés est supérieur à ce qu'il était avant leur départ. À titre d'exemple, 41 % d'entre eux exercent des emplois qualifiés ou hautement qualifiés, contre 25 % avant leur expatriation. Cinquante-deux pour cent exercent un emploi sans qualification ou faiblement qualifié après leur retour, contre 74 % avant leur émigration. Pourtant, il ne s'agit pas là d'éléments probants, car certains émigrés auraient pu espérer progresser dans leur carrière même s'ils n'avaient pas quitté le pays (la durée moyenne de séjour à l'étranger était supérieure à neuf ans).

Beaucoup d'émigrés de retour ont eu du mal à se réinsérer. Ces individus relèvent apparemment de deux catégories : celle des enfants, qui n'ont pas facilement trouvé leur place dans les écoles grecques, et celle des émigrés eux-mêmes, qui se sont fréquemment retrouvés au chômage pendant quelque temps après leur retour : en dépit des observations du paragraphe précédent, les rapatriés de fraîche date affichent des taux de chômage supérieurs à la moyenne nationale. Cela tient peut-être (en partie, du moins) au fait que les émigrés sont revenus avec des attentes en matière de salaire relativement fortes, habitués qu'ils étaient au niveau élevé des rémunérations en Allemagne, et qu'ils ont rapporté leurs économies, ce qui leur a permis de prendre leur temps pour retrouver du travail.

Les difficultés rencontrées dans le système éducatif s'expliquent par des problèmes de langue; bien que les enfants des familles grecques expatriées aient grandi en parlant le

grec à la maison, leur connaissance de la langue était insuffisante pour les besoins de leurs études et il leur fallait des cours de rattrapage. Il semblerait que même les enfants ayant été scolarisés dans des écoles grecques à l'étranger (établissements dont le ministère grec des Affaires étrangères était le promoteur) aient rencontré certains de ces problèmes à leur retour en Grèce⁴⁷. S'occuper des problèmes éducatifs des migrants de retour est une expérience (le premier établissement de ce type a été créé en 1974) qui s'est révélée utile dans le contexte des récents flux d'immigration. Plutôt que de mettre en place des écoles totalement distinctes – ce qui à une certaine époque avait été tenté pour accueillir les migrants de retour – il a été jugé plus efficient et efficace d'inscrire les enfants à des cours de grec pendant une période relativement courte, et de les intégrer dans le système éducatif ordinaire dès que possible. Ces classes d'accueil ont été inaugurées en 1980 pour les migrants de retour, et la structure a été élargie pour accueillir les enfants d'immigrés comme on l'a indiqué plus haut.

D'une manière générale, l'expérience des migrations de retour en Grèce semble mitigée. Mais si l'investissement dans un restaurant, un café ou un petit hôtel par des propriétaires parlant l'allemand, voire d'autres langues étrangères, est sans doute moins spectaculaire que le retour pour créer une grosse entreprise, l'impact global de ces nombreux petits investissements dans le tourisme – secteur économique majeur du pays – n'en joue probablement pas moins un rôle important, bien que guère déterminant, dans le développement récent du pays.

Exode des cerveaux? Apport de matière grise?

Ainsi donc, si les problèmes liés à l'immigration ont créé un besoin de structures éducatives en Grèce, certains observateurs considèrent également que l'émigration des personnes possédant un haut niveau d'études a été stimulée par le déficit de structures adéquates d'enseignement post-licence, qui incite de nombreux diplômés à poursuivre leurs études à l'étranger, ce qui renforce sans doute la probabilité d'émigration de ces personnes une fois leurs études terminées (Fakiolas, 1994).

La récente vague d'immigration représente peut-être un « apport de matière grise », mais le fait qu'elle ait été essentiellement clandestine (auquel il faut ajouter la barrière de la langue) a sans doute empêché l'économie grecque d'en tirer pleinement parti. De nombreux immigrés originaires des pays balkaniques possèdent un niveau de formation élevé, du moins sur le papier. Mais les immigrés sont souvent employés à des travaux n'exigeant pas des niveaux de qualification très élevés. Lianos (2003) examine un échantillon d'immigrés et de Grecs travaillant à temps plein ou à temps partiel, et compare leur niveau d'éducation avec celui estimé nécessaire pour le poste qu'ils occupent. La « surqualification » comme la nomme Lianos, est deux fois plus répandue chez les immigrés que chez les Grecs. Chez ces derniers, elle diminue quelque peu en fonction du niveau de formation et est nettement plus faible chez ceux qui ont suivi leurs études dans une université étrangère. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant de la part d'un groupe d'individus beaucoup plus mobiles sur le plan international que la moyenne.

Autres influences possibles de l'émigration

D'après certaines observations, les flux migratoires ont une incidence sur la structure du commerce extérieur, par exemple parce que la présence d'immigrés influe sur le profil de la demande de produits venant de leur pays d'origine et peut en faciliter l'offre. Mais les études sur la question ne font pas apparaître d'effets très puissants et, si influence il y a en

Grèce, elle n'est pas facile à démontrer. Hormis leur incidence sur les flux commerciaux internationaux, il se pourrait que les migrations renforcent les liens internationaux par le biais des flux financiers. Selon Karafolas (1998), la présence de communautés d'immigrés grecs dans d'autres pays a stimulé le développement de succursales de banques grecques dans deux importants pays de destination, les États-Unis et l'Allemagne. Mais ces succursales s'occupaient peut-être essentiellement de pourvoir aux besoins immédiats des expatriés désireux de transférer des fonds en Grèce. En effet, il ne semble pas que ce phénomène ait débouché sur une présence significative du secteur bancaire grec dans ces pays.

Actuellement, les banques grecques (et une succursale d'une banque albanaise, l'*American Bank of Albania*) voient leur volume d'affaires croître pour le transfert de fonds des émigrés vers leur pays d'origine (bien qu'une grande partie de ces transactions s'opère probablement en dehors des circuits bancaires), mais, là encore, ces opérations ne semblent pas aller de pair avec l'octroi de crédits, l'investissement direct ou le développement des systèmes bancaires dans ces pays, du moins pour ce qui concerne les grandes banques (publiques).

Conclusions

Les migrations ont toujours constitué un phénomène de premier plan en Grèce, pays ayant connu d'amples flux d'émigration pendant plusieurs décennies après la Seconde Guerre mondiale et d'importants flux d'immigration depuis 1990. En dépit de l'impact de ces phénomènes, il est difficile de recueillir suffisamment de données pour évaluer leur incidence économique de façon fiable. Le cycle d'émigration suivi par une forte migration de retour en Grèce, surtout depuis l'Allemagne, peut être considéré comme un signe du passage du pays d'une économie rurale à une économie urbaine, bien que les facteurs politiques aient également joué. Par delà ces effets transitoires, les mouvements migratoires ont peut-être joué un rôle dans l'expansion du secteur grec du tourisme.

L'immigration dans les années 90 a été considérable. Il est difficile de la quantifier avec précision parce qu'elle était en grande partie clandestine, mais elle a entraîné une augmentation de la population active comprise entre 5 et 10 %. Compte tenu des rigidités du marché du travail formel en Grèce, un secteur informel assez développé dans lequel s'exerce une demande latente de main-d'œuvre à bas salaires a permis aux immigrants clandestins de trouver des emplois en grand nombre, même si le chômage structurel au sein de la population grecque demeurait obstinément élevé. Tout en mettant en évidence l'effet que peuvent avoir les interventions sur le marché du travail, notamment la fixation de salaires minimums trop élevés, en limitant les possibilités d'emploi des travailleurs faiblement qualifiés, l'immigration irrégulière a réduit le coût économique de ces restrictions en permettant aux Grecs, du moins à quelques-uns, d'accéder à des emplois de plus haut niveau, et en accroissant la production et la rentabilité dans un certain nombre de secteurs. Ces avantages sont d'autant plus importants que les autorités sanctionnent peu les employeurs d'immigrants clandestins; les pénalités sont en principe assez lourdes mais, dans la pratique, semblent généralement rester lettre morte.

D'ores et déjà, beaucoup d'individus se sont suffisamment bien intégrés pour trouver un emploi légal suffisant pour satisfaire aux exigences des lois sur la régularisation, qui ont accordé un statut légal à des immigrants vivant auparavant dans la clandestinité. On peut s'attendre à ce que le nombre de personnes se trouvant dans cette situation continue

à augmenter (bien que certains puissent perdre leur statut d'étranger en situation régulière s'ils ne parviennent pas à conserver un emploi répondant aux conditions requises), mais beaucoup resteront en situation irrégulière étant donné que la réglementation actuelle de l'immigration ne prévoit pas de possibilités pratiques d'accéder au droit de séjour pour la plupart des immigrés faiblement qualifiés. Et pourtant, cette main-d'œuvre est recherchée. C'est là un dilemme que la Grèce a en commun avec un certain nombre d'autres pays, en particulier les pays méditerranéens, comme l'a montré *l'Étude économique de l'OCDE de l'Espagne* (2003).

Que leurs parents aient le droit de séjour ou pas, de nombreux enfants d'immigrés sont scolarisés en Grèce. Les résultats de l'étude PISA montrent que, en dépit de réussites individuelles, les enfants de parents étrangers affichent en moyenne, à 15 ans, des niveaux de performance nettement inférieurs à ceux des enfants de citoyens grecs, dont les résultats sont eux-mêmes médiocres comparés à ceux des élèves d'autres pays de l'OCDE. Si l'on ne veut pas qu'ils soient marginalisés, il faudra poursuivre et intensifier les efforts visant à améliorer leur intégration dans le système éducatif.

Notes

1. Dans l'Antiquité, la Grèce avait fondé de nombreuses colonies le long des côtes méditerranéennes et de la mer Noire. D'ailleurs, le mot « diaspora » nous vient du grec.
2. Y compris certains grecophones provenant d'enclave(s) grecque(s) située(s) le long du littoral de la mer Noire, appelés Grecs pontiques.
3. Selon les estimations, les effectifs se situaient dans une fourchette comprise entre 87 000 et 184 000.
4. Du moins dans la période ayant suivi la Seconde Guerre mondiale. Des mouvements considérables de Grecs de souche ont été observés au moment du démantèlement définitif de l'Empire ottoman et de la formation des États grec et turc modernes, à l'occasion de laquelle des « échanges » de population concernant plusieurs millions d'individus ont été organisés.
5. Cette législation a remplacé des lois qui dataient des années 1920.
6. Les Pontiques sont les descendants de colons de la Grèce antique installés sur la côte de la mer Noire, dans une région appartenant aujourd'hui à la Turquie orientale. Lorsque, dans les années 1920, le choix leur a été offert d'être « rapatriés » en Grèce plutôt que d'être incorporés dans le nouvel État turc, beaucoup ont préféré se déplacer le long du littoral et s'installer dans ce qui deviendrait l'Union soviétique. Contraints de migrer à l'intérieur de l'URSS et récemment autorisés à rentrer, beaucoup ont saisi l'occasion d'aller s'installer en Grèce. Ils ne parlent pas le grec moderne et les Grecs ne comprennent pas leur langue. Parmi les autres groupes ayant des droits analogues de migration vers la Grèce figure une communauté résidant près d'Odessa.
7. Dans l'ordre, on trouve d'abord les Yougoslaves, puis les Roumains, les Bulgares et les Pakistanais.
8. Tout le monde n'est pas du même avis sur ce point. Par exemple, selon le ministère de l'Intérieur, le risque pour un immigré clandestin d'être expulsé de Grèce est relativement faible, sauf s'il commet un acte délictueux. Selon le ministère de l'Ordre public, 20 000 étrangers ont été expulsés du territoire en 2001 et 27 000 en 2002. Toutefois, des représentants de l'Office du Médiateur grec estiment que les expulsions sont nettement plus nombreuses. En 2001, 130 000 autres personnes – et 20 000 autres en 2002 – des Albanais pour la plupart, ont été refoulées à la frontière. On ne sait pas très bien pourquoi les chiffres ont chuté dans de telles proportions; il se peut que le durcissement des contrôles aux frontières ait fini par décourager les tentatives de franchissement.
9. Cette section s'inspire de Glytsos (1995). Voir également Moussourou (1991) et Petropoulos (1990) – tous deux en langue grecque.
10. Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Pays-Bas, Suède et Suisse.
11. En 1998, quelque 200 000 permis de séjour ont été délivrés. Les résultats de la campagne de 2001 ne sont pas connus, mais les chiffres pourraient bien atteindre les 300 000.

12. Dans la législation initiale, les enquêtes devaient être effectuées par l'OAED (Organisation pour l'emploi). Mises en place par des textes législatifs fin 2003, les commissions régionales comptent sept membres : un membre de l'administration régionale, et un représentant de l'inspection du travail, de l'Union des autorités locales préfectorales, de l'OAED, des employeurs et des salariés ainsi que des syndicats d'agriculteurs.
13. Dans une résolution conjointe des ministres du Travail, de l'Intérieur et des Affaires étrangères. Les citations sont extraites de la version anglaise de la loi 2910 fournie par le ministère de l'Intérieur.
14. À certains égards, cette stratégie est similaire à celle qu'ont adoptée certains « pays d'immigration ». La Nouvelle-Zélande, par exemple, gère une liste des « métiers exercés par des migrants pour lesquels il existe une demande ». Une personne ayant déposé une demande de travail en Nouvelle-Zélande qui a une offre d'emploi dans la profession considérée est admise même si elle ne répond pas à la totalité des critères de niveau de compétences qui, sinon, seraient exigés. Toutefois, cette catégorie n'a jusqu'à présent concerné qu'un petit nombre d'individus, faisant exception à la règle, et n'inclut pas les emplois pour lesquels on n'exige pratiquement aucune compétence.
15. Le paragraphe 1 de l'article 51 de la loi de 2001 sur l'immigration stipule que les fonctionnaires ne sont pas autorisés à fournir des services aux étrangers en situation irrégulière, sinon « dans les cas prévus par la législation », et sauf s'il s'agit de soins médicaux d'urgence et de soins médicaux à des enfants mineurs. Mais d'autres textes autorisent les écoles à accueillir les enfants des immigrés clandestins.
16. Les enfants de Grecs de souche comme les Pontiques qui, souvent, parlent un dialecte n'ayant que peu de rapport avec le grec moderne, connaissent aussi les problèmes évoqués dans cette section.
17. Ces preuves n'étaient pas exigées pour pouvoir s'enregistrer pendant la première phase. De nombreux immigrés payaient eux-mêmes directement les timbres de leur assurance sociale en adhérant au régime de l'assurance sociale agricole même s'ils ne travaillaient pas dans l'agriculture. D'autres régimes exigent que l'employeur paye les cotisations.
18. Selon Sarris et Markova (2001), la régularisation de 1998 « est intervenue après des années de consultations, de faux départs et de protestations des syndicats locaux ». Il se peut que le retard pris dans sa mise en œuvre ait entraîné une brusque poussée des flux d'entrées clandestins juste avant qu'elle ne devienne effective.
19. Il est vraisemblable que ceux qui s'étaient enregistrés en 1998, mais avaient été déboutés, se sont réinscrits en 2001.
20. L'échantillon n'est peut-être pas non plus représentatif des Bulgares. Comme l'indiquent les auteurs, il est pratiquement impossible d'obtenir un échantillon représentatif d'un groupe de résidents illégaux. L'échantillon a été construit à partir de la recommandation d'un migrant interrogé concernant un autre avec lequel le premier est en relation (méthode du sondage en « boule de neige »), d'où un biais intrinsèque mais difficile à détecter, et l'opération n'a probablement été possible que parce que Markova est elle-même de nationalité bulgare.
21. On remarquera que ces activités, en particulier l'agriculture et les services domestiques, sont généralement des activités à très faible intensité de capital, de sorte qu'une augmentation de l'emploi dans ces secteurs exige relativement peu d'investissements. Par conséquent, les montants de l'investissement détourné d'autres activités sont assez faibles. Il en va de même des montants de l'épargne vis-à-vis de la consommation.
22. Toutefois, l'opinion selon laquelle les immigrés « volent les emplois » demeure largement répandue parmi les citoyens ordinaires en Grèce comme dans de nombreux autres pays qui ne sont pas terre d'immigration. Indubitablement, le degré relativement faible d'hostilité envers les immigrés originaires d'Albanie ou des autres pays balkaniques s'explique en partie par les origines ethniques et religieuses que ces pays ont en commun même s'ils ne parlent pas la même langue. Le correspondant du *Financial Times* en Grèce rapporte (dans un entretien personnel avec Kerin Hope) que certains Albanais musulmans ayant immigré en Grèce sont disposés à se convertir au christianisme, du moins en apparence, de manière à « s'intégrer », situation inverse de ce qui a fréquemment été observé autrefois pendant l'expansion de l'Empire ottoman, dont la Grèce faisait partie.
23. L'enquête sur la population active de 2004 (2^e trimestre) a recensé quelque 276 000 étrangers extracommunautaires occupant un emploi et 28 000 chômeurs (soit une population étrangère de 304 000), sur une population active totale d'environ 4.8 millions d'individus, dont 4.3 millions

- d'actifs occupés. D'après le recensement, la Grèce comptait 608 000 immigrés âgés de 15 à 64 ans, pour une population totale, dans ce groupe d'âge, de 7.4 millions d'individus.
24. Selon les estimations de la précédente *Étude économique* de l'OCDE, 44 % de la population occupée exerçait une activité dans l'économie informelle ou en tant que travailleur indépendant. On considère que le travail indépendant lui-même est une façon de réagir face aux rigidités du secteur de l'emploi formel.
 25. Et, implicitement, inférieurs au salaire minimum accepté pour la plupart des chômeurs grecs étant donné que ces derniers pouvaient aussi choisir de travailler dans le secteur informel.
 26. Voir Angrist et Kugler (2001).
 27. Ce modèle distingue huit types de travailleurs et quinze types de ménages. Les distinctions entre les travailleurs se font selon qu'ils sont salariés ou indépendants, et par niveau de qualification (sans qualification, semi-qualifié, hautement qualifié), avec une catégorie de compétences distinctes, celle des manouvriers dans l'agriculture. Les types de ménages se distinguent en fonction des quatre catégories de secteur/compétences du chef de famille, plus ceux dans lesquels le chef de famille est sans emploi, et selon le patrimoine (riches, ménages à revenu moyen, pauvres) dans chacune de ces cinq catégories. L'investissement dépend du revenu et du taux de rendement, mais pas du coût des fonds (le taux d'intérêt entre dans la fonction d'investissement, mais il est exogène) tandis que la consommation dépend uniquement du revenu. Les salaires nominaux s'ajustent pour rétablir l'équilibre du marché du travail.
 28. On pose l'hypothèse que 31 % de la main-d'œuvre embauchée dans l'agriculture et 12.2 % des travailleurs non qualifiés non agricoles sont des immigrés clandestins (pourcentages obtenus par Lianos et al. (1996) pour certaines régions du pays). Le différentiel de salaire (corrigé en fonction de la productivité) est estimé à 40 % dans cette étude, Markova et Sarris (1997) aboutissant au même résultat. Les deux études portent essentiellement sur les Bulgares et, depuis lors, le chiffre de 40 % a été maintes fois repris comme s'appliquant à tous les immigrés. On ne dispose d'aucune enquête plus récente.
 29. Markova et Sarris (1997) ont constaté qu'en moyenne pondérée les immigrés clandestins bulgares en Grèce rapatriaient 47 % de leur salaire en Bulgarie. Deux tiers en transféraient plus de la moitié et 15 % entre 40 et 50 %.
 30. Autres hypothèses du modèle : les autres postes du compte de capital sont exogènes, les importateurs n'ont pas d'influence sur les prix tandis que les exportateurs sont confrontés à un déclin de la demande. Le taux de change réel s'ajuste pour tenir compte de l'évolution de la production et des dépenses. Dans la production, des types de main-d'œuvre différents peuvent se substituer les uns aux autres, mais les individus ne peuvent pas changer de catégorie.
 31. L'effet ne sera pas le même sur les migrants *en situation régulière* et, en fait, on est en droit de supposer que la concurrence exercée par les immigrés clandestins sur le marché du travail aura surtout un impact sur les moins qualifiés parmi ceux ayant été régularisés et pouvant par conséquent prétendre, du moins théoriquement, à bénéficier de la législation sur le salaire minimum et autres textes.
 32. Selon Kasimis (2002), « Les migrants ont apporté une solution inattendue aux pénuries chroniques de main-d'œuvre [...et...] contribué de manière décisive à l'abaissement du coût de la production agricole. »
 33. Mais, dans le même article, il est dit que les immigrés viennent compléter la main-d'œuvre nationale dans les services ne faisant pas l'objet d'échanges internationaux.
 34. Exprimée sous forme du rapport entre le déflateur de la valeur ajoutée dans le BTP et le déflateur du PIB.
 35. Sauf dans la mesure où de nombreux anciens ouvriers du bâtiment ont pu trouver du travail dans d'autres secteurs ou partir en retraite, et ne plus être disponibles pour le secteur du BTP.
 36. De sorte que l'expression « pas d'immigrés, pas de Jeux olympiques » n'est peut-être pas tout à fait exagérée.
 37. Voir OCDE (2003), *Études économiques de l'OCDE : Espagne*.
 38. Sarris et Zografakis (1999) notent que la forte propension des immigrés à transférer leurs gains dans leur pays d'origine (voir plus loin) réduit vraisemblablement les effets multiplicateurs de la demande, mais si la production n'est pas freinée par la demande globale, cela n'a pas beaucoup d'importance.

39. Bien entendu, cela ne veut pas dire que la suppression de ces distorsions n'améliorerait pas encore davantage le niveau de vie moyen.
40. Dans le régime général, un travailleur ne peut prétendre à une pension que s'il a acquitté au moins 10 500 timbres de cotisation journalière, ce qui exige probablement entre 15 et 20 ans. Selon les calculs de Sabethai (2000), 225 000 travailleurs immigrés extracommunautaires en situation régulière paieraient des cotisations de retraite équivalent à près de 0.4 % du PIB.
41. Supposons que le taux moyen d'imposition du PIB soit de 50 % et que les immigrés génèrent 10 % du PIB; les recettes résultant de l'imposition de cette population seraient égales à $0.1 \times 0.5 \times 0.5 = 2.5 \%$. Dépenses publiques \cong recettes; les immigrés représentent 10 % de la population, mais génèrent les mêmes dépenses publiques par habitant que les Grecs; par conséquent, les dépenses générées par les immigrés sont égales à $0.1 \times 0.5/3 \cong 1.7 \cong 1\frac{1}{2}$ pour cent.
42. Mettant souvent en évidence les régions d'où l'émigration avait été particulièrement forte et qui se sont révélées être la destination de nombreux immigrants qui semblent les avoir revitalisées plus que des incitations à l'investissement ne pourraient le faire.
43. Les dispositions relatives à l'importation en franchise de nombreux biens de consommation durables sont probablement aussi à l'origine d'investissements. Concrètement, ces fonds ont surtout été utilisés pour acheter des voitures et des appareils ménagers.
44. Bien que membre de l'OCDE depuis le début, en 1961, et de la CEE/UE depuis 1981, la Grèce a été classée parmi les pays en développement par la Banque mondiale jusqu'à la fin des années 80.
45. La plupart des études montrent que les émigrés sont généralement plus productifs et plus dynamiques que la moyenne, en partie du fait qu'il est coûteux d'émigrer et que l'une des conditions préalables au départ est un certain degré de « réussite » économique.
46. Encore que le questionnaire à choix multiples utilisé pour cette étude ne semble pas avoir proposé de motifs spécifiquement économiques parmi les choix possibles. Les personnes interrogées devaient alors cocher les réponses « mal du pays » ou « raisons diverses ».
47. Voir Fakiolas (1994) qui fait valoir que la création d'écoles grecques à l'étranger a peut-être été une erreur étant donné que les élèves ne maîtrisaient pas suffisamment bien ni le grec, ni la langue du pays hôte.

Bibliographie

- Angrist, J. et A. Kugler (2001), « Productive or Counter-Productive? European Labor Market Institutions and the Effect of Immigrants on EU Natives », *IZA Working Paper*, n° 8660.
- Banque de Grèce (2004), *Monetary Policy: Interim Report*, octobre, Athènes.
- Dihaiou, M. (1994), « Present Realities and Future Prospects among Greek Returnees », *International Migration*, vol. 32, n° 1.
- Fakiolas, R. (1994), « Migration to and from Greece during the Last Four Decades », dans *Essays in honour of Constantine G. Drakados*, Papazissis Publishers.
- Glytsos, N. (1995), « The Socio-Economic Integration of Returnees and Foreign Workers in Greece », *International Migration*, vol. 33, n° 2.
- Glytsos, N. (1997), « Remitting Behaviour of "Temporary" and "Permanent" Migrants: The Case of Greeks in Germany and Australia », *Labour*, vol. 11, n° 3.
- Glytsos, N. et L. Katseli (2002), « Greek Migration: The Two Faces of Janus », contribution présentée à la conférence du CEPR ayant pour thème : « European Migration: What Do We Know? », Munich, novembre 1997.
- Iosifides, T. et R. King (1999), « Socio-Spatial Dynamics and Exclusion of Three Immigrant Groups in the Athens Conurbation », dans Baldwin-Edwards, M. et J. Arango (éd.) (1999) *Immigrants and the Informal Economy in Southern Europe*, Frank Cass, Londres.
- Karafolas, S. (1998), « Migrant Remittances in Greece and Portugal », *International Migration*, vol. 26, n° 3.
- Kasimis, C. (2002), « "What Scares Us is What Saves Us All": The Social and Economic Implications of Migrant Labour Employment in Greek Agriculture », contribution présentée à la conférence ayant pour thème : *Immigration and Integration in Northern Versus Southern Europe*, Institut néerlandais d'Athènes, novembre.

- Lianos, T. (2003), « Brain Drain and Brain Loss: Immigrants to Greece », Athens University of Economics and Business.
- Lianos, T., A. Sarris et L. Katseli (1996), « Illegal Immigration and Local Labour Markets: The Case of Northern Greece », *International Migration*, vol. 34, n° 3.
- Markova, E. et A. Sarris (1997), « The Performance of Bulgarian Illegal Immigrants in the Greek Labour Market », *South European Society and Politics*, vol. 2, n° 2.
- Moussourou, L.M. (1991), *Migration and Migration Policy in Greece and Europe*, Gutenberg, Athènes (en grec).
- OCDE (2000), *Connaissances et compétences : des atouts pour la vie: Premiers résultats de PISA 2000*, OCDE, Paris.
- Petropoulos, N. (1990), « Repatriation 1971-1986: Conclusions from the Micro-census 1985-1986, and Proposals for Economic Policy », dans GSGA, *Research Project of Emigration – Repatriation of Greek Population*, vol. A (en grec).
- Sabethai, I. (2000), « The Greek Labour Market: Features, Problems and Policies », *Economic Bulletin*, Banque de Grèce, décembre.
- Sarris, A. et E. Markova (2001), « The Decision to Legalize by Bulgarian Illegal Immigrants in Greece », dans S. Djajic (éd.) *International Migration: Trends Policies and Economic Impacts*, Routledge Publishers.
- Sarris, A. et S. Zografakis (1999), « A Computable General Equilibrium Assessment of the Impact of Illegal Immigration on the Greek Economy », *Journal of Population Economics*, vol. 12, n° 1.
- Unger, K. (1981), « Greek Emigration to and Return from West Germany », *Ekistics* n° 290, septembre-octobre.
- Unger, K. (1983), *Die Rückkehr der Arbeitsemigranten: Eine Studie zur Remigration nach Griechenland*, Breitenbach, Saarbruck.
- Venturini, A. (1999), « Do Immigrants Working Illegally Reduce the Natives' Legal Employment? Evidence from Italy », *Population Economics*, vol. 12, n° 1.

Glossaire

ADSL	Ligne d'abonnement haut débit
BTP	Bâtiment et travaux publics
CSF	Cadre d'appui communautaire
DEH	Société publique d'électricité
DEPA	Compagnie publique de gaz naturel
IDE	Investissement direct étranger
IKA	Institut d'assurances sociales
IPC	Indice des prix à la consommation
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
LPE	Législation sur la protection de l'emploi
NAIRU	Taux de chômage non accélérateur de l'inflation
OAED	Service public de l'emploi
OPIS	Programme opérationnel pour la société de l'information
OTE	Organisation hellénique des télécommunications
PAMT	Politiques actives du marché du travail
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMF	Productivité multifactorielle
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PPP	Partenariats public-privé
R-D	Recherche-développement
SEC	Système européen de comptabilité nationale
SPE	Service public de l'emploi
TANEO	Fonds de développement de la nouvelle économie
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UE15	Les 15 premiers États de l'Union européenne
UEM	Union économique et monétaire
UMTS	Système universel de télécommunications mobiles

Table des matières

Résumé	8
Évaluation et recommandations	11
Chapitre 1. Principaux défis à court et moyen terme	21
Un assainissement budgétaire durable s'impose d'urgence	22
Comblar l'écart de revenu avec l'Union européenne	24
Accélérer le processus de convergence : les défis en matière de politique économique	29
L'état de l'économie	32
Notes	37
Bibliographie	38
Annexe 1.A1. Évolution macroéconomique récente	39
Chapitre 2. Le défi budgétaire	45
Les finances publiques sont bien plus dégradées qu'on ne l'avait pensé	46
Les révisions comptables des données budgétaires pour la période 1997-2003	46
Évolution budgétaire en 2004 : nouvelle dégradation	52
La stratégie budgétaire à moyen terme : assurer la viabilité des finances publiques ..	53
Les enjeux budgétaires futurs	55
Évolution de la dette publique et de la stratégie de gestion de la dette	57
Le secteur public à moyen et long terme	58
Assurer durablement un revenu suffisant pour la retraite	63
La réforme fiscale	68
Notes	72
Bibliographie	74
Chapitre 3. Accroître la productivité	75
Réforme de la politique de la concurrence	76
Promouvoir une économie fondée sur le savoir	81
État d'avancement de la privatisation et des réformes sectorielles	85
Secteur de l'énergie	87
Télécommunications	90
Transports	91
Améliorer le climat de l'entrepreneuriat	91
Gouvernement d'entreprise	97
Notes	99
Bibliographie	102
Chapitre 4. Accroître les taux d'activité et les taux d'emploi	105
Vers un marché du travail plus flexible	108
Valoriser le capital humain	114

Notes	120
Bibliographie	123
Chapitre 5. L'impact économique des migrations	125
Historique et évolution récente	126
Politique migratoire	131
Impact économique	136
Conclusions	147
Notes	148
Bibliographie	151
Glossaire	153
Encadrés	
2.1. Principales révisions statistiques des données budgétaires*	49
2.2. La procédure de déficit excessif et le cas de la Grèce	51
2.3. Stratégie de gestion de la dette	58
2.4. Simplification des formalités administratives : nouvelles initiatives	60
2.5. Principales mesures de la réforme fiscale de 2003*	69
2.6. Recommandations de politique budgétaire	71
3.1. Les effets des réformes des marchés de produits sur l'emploi et le chômage ..	76
3.2. Aperçu des tendances nouvelles dans le domaine des TIC	85
3.3. La mise en œuvre des réformes des marchés de produits : vue d'ensemble ...	98
4.1. Nouvelles mesures destinées à développer les possibilités d'emploi	109
4.2. Étapes stratégiques de la restructuration de l'OAED	113
4.3. Mise en œuvre de la réforme du marché du travail : vue d'ensemble	119
5.1. Spécialisation de certaines nationalités	130
5.2. Régime du permis de séjour et de travail en vertu de la loi 2910/2001	132
Tableaux	
1.1. Croissance à moyen terme de la production potentielle	26
1.2. Prévisions à court terme	37
1.A1.1. Demande et production : évolution récente	39
1.A1.2. Opérations courantes de la balance des paiements	41
1.A1.3. Indicateurs du marché du travail	41
1.A1.4. Salaires et prix	43
2.1. Mise à jour révisée 2004 du Programme de stabilité et de croissance (2004-07) ...	54
2.2. Ensemble de mesures adoptées en 2005	54
2.3. Évolution de la dette publique	57
2.4. Dépenses et services de santé : comparaison internationale	61
2.5. Indicateurs de performance : revenu durable pour la retraite	65
2.6. Taux de remplacement des retraites pour les personnes actives avant 1992	66
2.7. Taux réel de rendement des cotisations	67
3.1. Programme de privatisation des entreprises publiques	86
4.1. Indicateurs du marché du travail	107
5.1. Caractéristiques de la population immigrée recensée, 2001	128
5.2. Emploi d'Albanais, d'Égyptiens et de Philippins à Athènes	130

Graphiques

1.1.	Croissance et solde du secteur public	22
1.2.	Décomposition de l'écart de revenu	25
1.3.	Scénarios de convergence	27
1.4.	Estimations de la croissance de la production potentielle	28
1.5.	Principaux indicateurs dans une perspective internationale	32
1.6.	Croissance à long terme et niveau de vie	33
1.7.	Niveau de vie en Grèce par rapport à l'Union européenne	34
1.8.	Indice des conditions monétaires	35
1.9.	Taux d'intérêt	36
1.A1.1.	Indicateurs de compétitivité internationale	40
1.A1.2.	Hausse des prix à la consommation en Grèce et dans la zone euro	42
2.1.	Évolution du solde budgétaire des administrations publiques	47
2.2.	Solde du secteur public et ratio dette/PIB	48
2.3.	Dépenses consacrées aux services publics	59
2.4.	Dépenses consacrées aux retraites	64
3.1.	Réglementation des marchés de produits et niveaux de productivité dans un certain nombre de pays de l'OCDE	77
3.2.	Entrées d'investissements directs étrangers et libéralisation des marchés de produits	78
3.3.	Libéralisation des marchés de produits et performance du marché du travail	79
3.4.	Effort d'application de la politique de la concurrence	80
3.5.	Les ressources de R-D dans un certain nombre de pays de l'OCDE	82
3.6.	Indicateurs de l'innovation dans un certain nombre de pays de l'OCDE	83
3.7.	Indicateurs des TIC : comparaison internationale	84
3.8.	Le marché des télécommunications : classement des pays de l'OCDE selon les redevances téléphoniques	90
3.9.	Taux net et brut de création d'entreprises dans l'UE	92
3.10.	Évolution de la charge administrative des entreprises en Europe	93
3.11.	Délai durant lequel les créanciers conservent des droits sur les actifs d'un failli, 2000 : comparaison internationale	94
3.12.	Accès des PME à l'Internet dans un certain nombre de pays de l'OCDE, 2001 et 2002	95
3.13.	Investissements en capital-risque, 1999-2002	96
4.1.	Croissance et emploi : 1996 à 2004	106
4.2.	Types d'emploi : comparaison internationale	111
4.3.	Indicateurs pour l'éducation : comparaison	115
4.4.	Degré de centralisation des décisions dans le premier cycle du secondaire	116
4.5.	Passage de l'école à la vie active : inadéquation emploi/formation	117
5.1.	Pyramide des âges de la population recensée, grecque et étrangère, 2001	129
5.2.	Population active et immigration dans les années 90	136
5.3.	Soldes agro-alimentaires	139
5.4.	Construction : production et déflateur par rapport au PIB	141
5.5.	Transferts de fonds des travailleurs migrants en proportion du PIB	144

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques de la Grèce ont été évalués par le Comité le 24 mai 2005. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 7 juin 2005.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Helmut Ziegelschmidt, Vassiliki Koutsogeorgopoulou, Paul O'Brien et Boris Cournède sous la direction de Nick Vanston.

L'Étude précédente de la Grèce a été publiée en juillet 2002.

La présente Étude économique ne peut pas analyser certaines politiques qui intéressent le pays mais relèvent de la compétence de la Communauté européenne. Si quelques-unes d'entre elles peuvent être examinées dans le contexte de l'Étude de la zone euro, d'autres ne peuvent pas l'être par le Comité EDR, car la Commission européenne considère pour l'instant que les Études économiques doivent avoir une portée limitée. Aucune limite ne s'applique en ce qui concerne les politiques qui peuvent être examinées dans les Études économiques des autres pays membres de l'OCDE.

La Commission et les États membres de l'Union européenne étudient activement les moyens d'examiner dans le contexte du Comité EDR les politiques mises en œuvre à l'échelle de la Communauté et de l'Union européenne.

STATISTIQUES DE BASE DE LA GRÈCE

LE PAYS

Superficie (km ²)	131 957	Principales agglomérations,	
Terres cultivées (km ²)	39 290	recensement 2001 (milliers d'habitants)	
		Grand Athènes (y compris le Pirée)	
		Grand Thessalonique	3 200

LA POPULATION

Population (milliers, recensement 2001)	10 940	Emploi total (milliers, 2004)	
Habitants par km ²	82.9	(enquête de la population active)	4 313
Accroissement de la population 1991-2001 (%)	6.7	Par secteur (%)	
		Agriculture	12.6
		Industrie et construction	22.4
		Services	65.0

LA PRODUCTION

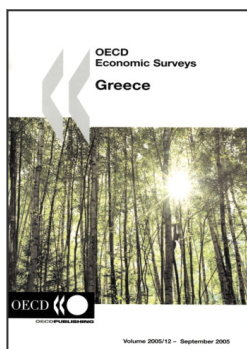
Produit intérieur brut, 2004		Formation brute de capital fixe, 2004	
Millions d'euros	165 280	En % du PIB	25.5
Par habitant (\$)	18 771	Par habitant (\$)	4 789

L'ÉTAT

Administrations publiques, 2004 (en % du PIB)		Composition du Parlement (nombre de sièges)	300
Dépenses courantes	44.9	Nouvelle démocratie (ND)	165
Recettes courantes	43.4	Mouvement socialiste panhellénique (PASOK)	117
Besoin net de financement	-6.0	Parti communiste (KKE)	12
		Autres	6
		Dernières élections générales : avril 2004	

LA MONNAIE

Unité monétaire : la drachme		Unités monétaires par \$,	
Depuis le 1 ^{er} janvier 2001 : euro		moyenne des données journalières	
Taux irrévocable de conversion (drachme par euro)	340.75	Année 2004	0.8049
		Mai 2005	0.7885



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Greece 2005

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-grc-2005-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « L'impact économique des migrations », dans *OECD Economic Surveys: Greece 2005*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-grc-2005-7-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.